3 1761 06562791 1

BRIEF
DSA
0010343

PURCHASED FOR THE

University of Toronto Library

FROM THE

Joseph and Gertie Schwartz
Memorial Library Fund

FOR THE SUPPORT OF

Jewish Studies

Arthur Q. Henriques.

RÉUNION

EN FAVEUR DES

ISRAÉLITES DE L'ORIENT

PARIS, DÉCEMBRE 1876

EXEMPLAIRE OFFERT
PAR
L'ALLIANCE ISRAÉLITE UNIVERSELLE
à Monsieur
Arthur-Q. HENRIQUES

PARIS
TYPOGRAPHIE CH. MARÉCHAL, 16, COUR DES PETITES-ECURIES
1876

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/runionenfaveur00alli

RÉUNION

EN FAVEUR DES

ISRAÉLITES DE L'ORIENT

PARIS, DÉCEMBRE 1876

PARIS

TYPOGRAPHIE CH. MARÉCHAL, 16, COUR DES PETITES-ÉCURIES

1876

LIBRARY
FEB
22
1979
UNIVERSITY OF TORONTO

RÉUNION

EN FAVEUR DES

ISRAÉLITES DE L'ORIENT

PARIS, DÉCEMBRE 1876

Objet de la Réunion

Sur une motion de M. le Dr Benish, membre du Conseil de l'*Anglo-Jewish Association*, ce Conseil adopta, le 9 novembre 1876, la résolution suivante :

« Il sera proposé à l'*Alliance israélite universelle* de « convoquer le plus tôt possible, en un lieu qui sera « désigné plus tard, et de concert avec notre Association, « l'*Alliance de Vienne* et d'autres Corps constitués du « même genre en Europe et en Amérique, une conférence « composée de délégués de ces Corps, dans le but de délibé- « rer sur les meilleures mesures à prendre pour assurer « aux Juifs, dans les provinces (d'Orient) atteintes par la « guerre, tous les droits qui pourront être accordés aux « Chrétiens. »

Le Comité Central de l'*Alliance israélite universelle*, qui, à l'annonce de la prochaine réunion de la Conférence à Constantinople, s'était déjà préparé à soutenir auprès

des Puissances les intérêts des populations israélites de l'Orient, accueillit avec empressement la proposition de l'*Anglo-Jewish Association*, et il adressa immédiatement à divers Corps constitués israélites dans les pays d'Europe et d'Amérique, et à de nombreuses personnes connues par leur dévouement à nos coreligionnaires, la circulaire suivante :

MONSIEUR,

Au moment où une Conférence internationale se réunit à Constantinople pour délibérer sur le sort des populations non-musulmanes de la Turquie, il est du plus grand intérêt d'attirer l'attention des Puissances sur le sort réservé à nos coreligionnaires de l'Orient.

Sur l'initiative de l'*Anglo-Jewish Association*, le Comité Central de l'*Alliance israélite universelle* a décidé qu'il inviterait à une réunion divers représentants de l'*Alliance* et différents Corps constitués israélites, pour aviser aux mesures à prendre dans cette circonstance.

La réunion aura lieu à Paris, comme le propose l'*Anglo-Jewish Association*, le 11 décembre prochain,

Nous avons l'honneur de vous y inviter, et nous espérons que vous voudrez bien y assister ou y envoyer des délégués.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Comité Central,

L. ISIDOR, Grand-Rabbin de France, Président honoraire
AD. CRÉMIEUX, Sénateur, Président;
J. DERENBOURG, Membre de l'Institut, Vice-Président;
S.-H. GOLDSCHMIDT, Vice-Président;
N. LEVEN, Secrétaire;
LÉONCE LEHMANN, Trésorier-Délégué.

De tous les pays on répondit à l'appel du Comité Central, et la Réunion qu'il avait convoquée put ouvrir ses séances à Paris, le 11 décembre 1876, dans la salle Consistoriale

du temple de la rue de la Victoire, gracieusement mis à sa disposition par le Consistoire israélite de Paris.

Liste des membres de la Réunion

A. — *Membres du Comité Central de l'*ALLIANCE ISRAÉLITE UNIVERSELLE *résidant à Paris.*

MM.

1. L. ISIDOR, Grand Rabbin, Président honoraire du Comité Central.
2. Adolphe CRÉMIEUX, Sénateur, Président du Comité Central.
3. Joseph DERENBOURG, Membre de l'Institut, Vice-Président.
4. S. H. GOLDSCHMIDT, Docteur en droit, Vice-Président.
5. Narcisse LEVEN, Avocat à la Cour d'appel, Secrétaire.
6. Léonce LEHMANN, Avocat à la Cour de Cassation, Trésorier-Délégué.
7. B. ALLÉGRI, Banquier.
8. J. BEDARRIDE, premier Avocat général à la Cour de Cassation.
9. Comte A. DE CAMONDO.
10. Albert COHN.
11. Michel ERLANGER.
12. Zadoc KAHN, Grand-Rabbin de Paris.
13. Edouard KANN, Banquier.
14. Édouard KOHN, Banquier.
15. E. LÉVI-ALVARÈS, Professeur.
16. Théodore LÉVY, Ingénieur, Membre du Consistoire Central
17. Eugène MANUEL, Inspecteur de l'Académie de Paris.
18. CHAILLY-MAYER, Inspecteur général des poudres et salpêtres.
19. Jules OPPERT, Professeur au Collége de France.
20. Jules ROSENFELD.
21. Victor SAINT-PAUL.
22. Charles NETTER.

B. — *Autres personnes demeurant à Paris.*

MM.

23. Camille SÉE, membre de la Chambre des députés.
24. ATTIAS, membre du Consistoire Central des Israélites français.
25. David MASSE, id. id.

26. H. Cahn, président du Comité de propagande de l'*Alliance israélite universelle* (1).
27. Léon Bollack, membre du Comité de propagande.
28. I.-J. Cohen, id. id.
29. Joseph Cohen, id. id.
30. S. Brunschwig, id. id.
31. Itamar Cohen, id. id.
32. Hinstin, id. id.
33. Ad. Popert, id. id.
34. Veneziani, ancien vice-président du Comité de Constantinople.
35. Isidore Cahen, directeur des *Archives israélites*, ancien membre du Comité Central,
36. Jacques Meyer.
37. Schornstein.
38. F. Dalsace, président de l'Administration des temples israélites de Paris.
39. Alexandre Lange, membre de la même administration.

C. — *Membres étrangers.*

40. *Bâle.* — M. Samuel Dreyfus-Neumann, membre du Comité Central de l'*Alliance*, *délégué des Communautés israélites de Suisse* (2).
41. — M. Alphonse Weill, *délégué des Communautés israélites de Suisse.*
42. *Berlin.* — M. le Dr Kristeller, *délégué du Comité roumain de Berlin.*
43. *Berlin.* — M. Hermann Goldschmidt, *délégué du Comité local.*

---

(1) Dans tout ce qui suit, les mentions de Comité central, régional, local, de Propagande, ou simplement de Comité, doivent s'entendre des Comités de l'*Alliance israélite universelle.*

(2) M. Dreyfus-Neumann avait convoqué les Israélites de la Suisse à une réunion préparatoire tenue à Olten le 7 décembre 1876. A cette réunion avaient paru des délégués des Communautés de Bâle, Berne, Zurich, Endingen, Lengnau, St-Gall, Liestal, Langenthal, Biel, Neuenburg, Saint-Imier, Olten. L'assemblée délégua M. Dreyfus-Neumann et M. Alphonse Weil à la Réunion de Paris.

44. *Bruxelles.* — M. A. Astruc, grand rabbin de Belgique, membre du Comité Central, *délégué du Consistoire israélite de Belgique.*

45. *Bruxelles.* — M. Oppenheim, président du Consistoire israélite de Belgique, *délégué du Consistoire de Belgique.*

46. *Bruxelles.* — M. A. Sarluis, *délégué du Comité de Belgique.*

47. *Cologne.* — M. le Dr Frank, rabbin de la communauté israélite, membre du Comité Central, *delégué du Comité régional de Cologne.*

48. *Endingen.* — M. Émile Dreyfus, *délegué de la Communaute israélite.*

49. *Francfort-sur-Mein.* — M. le Dr Baerwald, membre du Comité Central, *président et délégué du Comité de Francfort-sur-Mein.*

50. *Francfort-sur-Mein.* — M. Ad.-B.-H. Goldschmidt, *délégué de la Communaute israélite.*

51. *Liegnitz.* — M. le Dr Landsberg, rabbin, président du Comité et membre du Comité Central, *délégué du Comité régional de Liegnitz.*

52. *Londres.* — M. le baron Henry de Worms, Président de l'Anglo-Jewish-Association.

53. *Londres.* — M. Léopold Schloss, Vice-Président de l'Anglo-Jewish-Association.

54. *Londres.* — M. L.-M. Rothschild, membre du Conseil de l'Anglo-Jewish-Association.

55. *Londres.* — M. Isaac Seligman, *délégué de l'*Anglo-Jewish Association.

56. *Londres.* — Revd. A. Loewy, *Secrétaire* du Conseil de l'Anglo-Jewish Association.

57. *Londres.* — M. Jos. Brandeis, *délégué de la* West-London-Synagogue of British Jews

58. *Londres.* — M. Horatio-L. Micholls, *délégué de la* West-London-Synagogue of British Jews.

59. *Manchester.* — M. Arthur-Q. Henriques, président du Comité local de l'*Anglo-Jewish Association.*

60. *New-York.* — M. J.-M. Lawrence, de Londres, *délégué du* Board of Delegates of American Israelites.

61. *New-York.* — M. Arthur Lévy, *délégué du* BOARD OF DELEGATES OF AMERICAN ISRAELITES (demeurant à Paris).

62. *New-York.* — M. William Seligman, de Paris, *délégué du* BOARD OF DELEGATES OF AMERICAN ISRAELITES (demeurant à Paris.

63. *Padoue.* — M. le baron Todros, de Paris, *délégué du Comité régional Veneto-Mantouan.*

64. *Rome.* — M. Antoine Lévy, ancien rabbin à Bucharest et à Jassy, professeur à Paris; *delégué du Comité local.*

65. *Vienne (Autriche).* — M. Bernhard Singer, *delégué de l'*Alliance israélite de vienne.

Un certain nombre de membres avaient reçu la mission de représenter deux personnes ou corps constitués.

M. Ad. Crémieux, membre de la Réunion à titre de président du Comité Central, avait été chargé de représenter le Comité de Modène.

M. Albert Cohn, membre de la réunion à titre de membre du Comité Central, avait été chargé de représenter M. le rabbin Flaminio Servi, de Casale;

MM. Zadoc Kahn et Derenbourg, membres du Comité Central, avaient été chargés de représenter le *Gemeindebund* des Israélites allemands, de Leipzig et le Comité local de Leipzig.

M. Derenbourg avait été chargé, en outre, de représenter la Communauté de Fürth.

M. le comte de Camondo avait été chargé de représenter le Comité régional de Constantinople.

Lettres d'excuses

Le Comité Central avait reçu de divers correspondants des lettres d'excuses, exprimant les meilleurs vœux pour le succès des travaux de la Réunion.

Voici la liste de ces lettres :

AMSTERDAM. — M. le Grand-Rabin Dünner, membre du Comité Central. — Le Comité néerlandais (M. Alex. Daniels, président). — La Communauté israélite (M. L.-P. Jacobs, président; M. L.-M. Ameringe, secrétaire).

AUGSBOURG. — Le Conseil de la Communauté israélite (M. Rosenbusch, président; M. Bachman, secrétaire).

BERLIN. — M. le Dr S. Neumann, président du Comité, et M. Platho, membre du Comité (M. Platho avait proposé, dans sa lettre d'excuse, les deux mesures suivantes, qui ont été adoptées par la Réunion : 1° s'adresser à la Conférence de Constantinople ; 2° s'adresser aux divers gouvernements représentés à cette Conférence). — Le Comité roumain (M. le Dr Lazarus, président. Ce Comité avait désigné, outre M. le Dr Kristeller, qui est venu à la Réunion, M. le Dr Michael Levinstein, membre du Comité Central, qui n'a pas pu venir à Paris).

BRESLAU. — M J.-Z. Hamburger, correspondant du Comité Central. — M. le Dr professeur H. Graetz.

COPENHAGUE. — Le Comité scandinave (M. J. Hannover, secrétaire).

FERRARE. — Le Comité régional (M. Léon Ravenna, président; M. Adolphe Cavalieri, secrétaire. Ce Comité avait prié M. S. Alatri, de Rome, de se rendre à la Réunion ; mais M. Alatri n'a pas pu accepter cette mission).

FÜRTH. — Le Conseil de la Communauté israélite (M. Rosenthal, président).

HAMBOURG. — M. Philipp Simon, président du Comité local.

KŒNIGSBERG. — M. le Dr Bamberger, M. Salomon Feinberg, M. le Dr Samuelson, M. le Dr Friedlænder, membres du Comité local.

LEMBERG. — Le Conseil de la Société *Schomer Israël.*

LIVOURNE. — Le Comité local (M Raffaello Ascoli, secrétaire).

LONDRES. — Sir Francis Goldsmid, M. P., membre du Comité Central. — Le *London Committee of Deputies of the british Jews*. — M. A. Asher, secrétaire de l'*United Synagogue*.

LYCK. — M. le Dr Silbermann.

MUNICH. — M. A. Merzbach, président du Comité local. — Le Conseil de la Communauté israélite (M. Aub, avocat, président; M. le Dr Kohnstamm, secrétaire).

PADOUE. — M. Eudes Lolli, membre du Comité Central.

VERCEIL. — M. le rabbin Esdras Pontremoli, membre du Comité Central.

STETTIN. — M. le Dr Treuenfels, membre du Comité Central.

TURIN. — M. David Lévi, député au Parlement italien.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE LA RÉUNION

Séance du 11 décembre 1876

à 8 heures et demie du soir.

Nomination du Bureau

M. Ad. Crémieux, sénateur, président du Comité Central de l'*Alliance israélite universelle*, doyen d'âge, demande à l'Assemblée de composer son Bureau provisoire, en désignant, pour l'assister, les deux membres les plus anciens et les deux membres les plus jeunes de la Réunion.

Sur la demande de l'Assemblée, le Bureau provisoire est composé des membres suivants du Comité Central :

M. Adolphe Crémieux, président du Comité Central, président provisoire de la Réunion.

M. J. Derenbourg, vice-président du Comité Central ;

M. S.-H. Goldschmidt, » »

M. N. Leven, secrétaire-général du Comité Central.

M. Leven fait l'appel nominal des membres présents et indique les pouvoirs et délégations de chacun d'eux.

Le dossier des lettrès de délégation est déposé sur le Bureau, à la disposition des membres de la Réunion.

M. Leven donne connaissance des lettres d'excuses.

L'Ordre du jour appelle la nomination du Bureau définitif.

M. Adolphe Crémieux est nommé président par acclamation.

M. le Président remercie l'assemblée du témoignage si flatteur qu'elle vient de lui donner et il ajoute qu'il remplira son devoir de président aussi bien qu'il lui sera possible. Il espère que son âge lui donnera droit à l'indulgence de la Réunion, et effectivement, ajoute-t-il, j'ai toute ma vie défendu les Juifs dans tous les pays et je le ferai jusqu'à mon dernier moment.

(Les applaudissements de l'assemblée accueillent ces paroles).

La Réunion décide ensuite qu'elle nommera cinq vice-présidents, mais son opinion sur le mode de nomination n'étant pas manifeste, M. le président annonce qu'il proposera successivement un vice-président pris dans chacun des pays le plus largement représentés à la Réunion.

Pour cet objet, il propose d'abord M. le baron de Worms, vice-président du Conseil de l'*Anglo-Jewish Association*.

M. de Worms est nommé à l'unanimité et prend place au fauteuil de la vice-présidence.

La nomination par assis et levé des autres vice-présidents paraissant causer quelque embarras à l'Assemblée, il est procédé à la nomination des vice-présidents par vote au scrutin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants . . . . . 47.

Ont obtenu :

M. le baron Worms.	44	voix.
M. le grand-rabbin Isidor.	27	—
M. le Dr Kristeller	25	—
M. le grand-rabbin Astruc	24	—
M. W. Seligman	21	—
M. le Dr Landsberg.	14	—
M. Singer	13	—
M. Oppenheim.	12	—

Ont encore obtenu des voix les membres suivants, énumérés par ordre alphabétique :

MM. Allégri ;
Albert Cohn ;
Derenbourg ;
le Dr Franck ;
S.-H. Goldschmidt ;
L.-M. Rothschild.

En conséquence, sont nommés vice-présidents les cinq membres suivants :

MM. de Worms ;
le grand-rabbin Isidor ;
le Dr Kristeller ;
le grand-rabbin Astruc ;
W. Seligman.

MM. les vice-présidents prennent place au Bureau.

M. le baron de Worms remercie la Réunion du témoignage de confiance qu'elle lui a donné et qu'il s'efforcera de justifier.

M. le Dr Kristeller remercie également la Réunion de l'avoir nommé et il est très-flatté de ce choix.

M. le grand-rabbin Astruc dit que les votes qu'il a obtenus auraient pu, dans sa pensée, s'adresser à M. Op-

penheim, président du Consistoire de Belgique, plus digne que lui des préférences de l'Assemblée, mais qu'il se soumet aux volontés de la Réunion et accepte avec reconnaissance le mandat qu'elle a bien voulu lui confier.

M. W. Seligman remercie l'Assemblée au nom des 400,000 israélites américains, qui seront heureux d'être représentés au Bureau de la Réunion.

L'Assemblée nomme ensuite les trois secrétaires suivants, qui prennent place au Bureau :

MM. N. Leven ;
A. Lœwy ;
Bernhard Singer.

Votes

L'Assemblée décide que, dans les votes, chaque membre présent aura une voix, sans égard au nombre de représentants de chaque pays ou aux délégations doubles ou triples obtenues par divers membres de la Réunion.

Séance du 12 décembre 1876

à 10 heures du matin.

Présidence de M. Ad. Crémieux.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Le grand-rabbin Isidor demande que M. S. H. Goldschmidt, vice-président du Comité Central de *l'Alliance israélite universelle*, qui prend une part si importante aux travaux de ce Comité, soit adjoint au Bureau de la Réunion en qualité de vice-président. « L'honneur qu'on a bien voulu me faire, dit M. le grand-rabbin, en me nommant vice-président, et dont je vous suis reconnaissant, appartenait de droit à M. Goldschmidt. »

L'Assemblée adhère à cette proposition.

M. S. H. Goldschmidt la remercie et exprime la conviction que son concours n'est point nécessaire au Bureau, qui est suffisamment pourvu.

Objet de la Réunion

M. le président ouvre la discussion générale sur l'objet de la Réunion.

M Albert Cohn propose à la Réunion d'adresser un Mémoire à la Conférence de Constantinople et aux ministres des Affaires Étrangères des divers gouvernements représentés à cette Conférence.

M. le baron de Worms craint que les règles de procédure diplomatique ne permettent pas de s'adresser directement à la Conférence de Constantinople. Il pense que les membres de la Réunion devront adresser le Mémoire à leurs gouvernements respectifs, avec prière

de donner des instructions à leurs plénipotentiaires, à Constantinople. Ainsi, les membres français de la Réunion remettraient le Mémoire à M. le duc Decazes; nous, en Angleterre, le transmettrions à notre Ministre des Affaires Etrangères, et les délégués des autres pays feraient de même chez eux. Si on agit autrement, il peut arriver que les plénipotentiaires, n'ayant pas été autorisés à s'occuper du Mémoire, refusent de le prendre en considération.

M. Albert Cohn est d'accord au fond avec M. de Worms, qui connaît très-bien la question d'Orient, comme le prouvent les ouvrages qu'il a publiés et dont il est question ce matin même dans le *Journal des Débats*. M. Cohn a seulement cette crainte qu'en ne s'adressant pas à la Conférence en même temps qu'aux Puissances, le Mémoire n'arrive trop tard, par cette voie indirecte, à Constantinople.

M. Singer pense également qu'il est indispensable de s'adresser aux ministres des Affaires Etrangères des gouvernements représentés à la Conférence, ce qui n'empêche pas d'envoyer également un Mémoire à la Conférence. Il propose donc les trois mesures suivantes :

1° Adresser un Mémoire collectif à la Conférence;

2° Demander, par les membres de la Réunion des divers pays, à leurs gouvernements respectifs, de donner des instructions à leurs plénipotentiaires pour s'occuper du Mémoire qui sera envoyé à ceux-ci ;

3° Adresser aussi un Mémoire au gouvernement de la Porte, dont aucun sujet israélite n'est présent à la Réunion.

Ces propositions sont soumises à une dicussion à laquelle prennent part M J. Derenbourg, M. le Dr Baerwald, M. le Dr Franck, Zadoc M. Kahn, M. le Dr Landsberg et d'autres membres.

M. le président met aux voix les propositions suivantes :

1° La Réunion adressera un Mémoire collectif à la Conférence de Constantinople.

Cette proposition est acceptée.

2° Les divers délégués présents remettront à leurs gouvernements respectifs, s'ils sont représentés à la Conférence, un exemplaire du Mémoire, avec prière de donner des instructions à leurs plénipotentiaires pour que ceux-ci veuillent bien accueillir favorablement le Mémoire.

Cette proposition est acceptée.

3° Le Mémoire sera également adressé, avec la même prière, aux gouvernements qui prennent part à la Conférence de Constantinople et dont aucun sujet israélite n'est présent à la Réunion (Russie, Turquie).

Cette proposition est acceptée.

Le Comité Central de l'*Alliance israélite universelle* est chargé de faire remettre le Mémoire : 1° à S. Ex. l'ambassadeur de Russie, à Paris, attendu que la Réunion se tient dans cette ville ; 2° au gouvernement de la Sublime Porte.

Séance du 12 décembre 1876

A 3 heures de l'après-midi.

Présidence de M. Ad. Crémieux.

M. le président informe la Réunion que M. N. Leven a préparé un projet de Mémoire.

M. Leven donne lecture de son projet de Mémoire.

Discussion du projet de Mémoire

M. Singer demande qu'une commission soit nommée pour étudier le projet de Mémoire. Il pense qu'il y aura divergence d'opinions sur différents points qui y sont traités. Le Mémoire parle de la situation des israélites en Roumanie et en Serbie, et M. Singer a reçu le mandat formel de l'*Alliance israélite de Vienne* de ne signer aucun Mémoire qui traite des israélites de Serbie et de Roumanie, en même temps que ceux de la Turquie. Il croit qu'on ferait tort à la cause de ces derniers en y mêlant celle des israélites de Roumanie et de Serbie. Le Prince de Serbie paraît d'ailleurs animé des meilleures intentions, et l'*Alliance israélite de Vienne* a pu obtenir de lui, dans ces derniers temps, le retrait de mesures d'expulsion qui avaient été prises contre les israélites. Quant aux Roumains, on irriterait au plus haut point leur amour-propre national, si on les confondait avec les habitants des provinces insurgées qui font partie intégrante de la Turquie même, tandis que la Roumanie jouit d'une autonomie garantie par les traités et qu'il serait nuisible de parler des questions qui la touchent comme d'affaires intérieures de la Turquie. Il est du reste encore douteux si la Conférence de Constantinople, qui a été convoquée seulement pour

améliorer le *statu quo* des provinces de la Turquie, aura à s'occuper de la Serbie et de la Roumanie.

M. le Dr Kristeller rectifie cette opinion émise par M. Singer, que la Conférence israélite de Bruxelles, réunie en octobre 1872, pour s'occuper des intérêts des israélites roumains, aurait chargé l'*Alliance de Vienne* d'exécuter les mesures qu'elle avait prises. L'*Alliance de Vienne* n'existait pas encore à cette époque et la Conférence de Bruxelles, dont la réunion actuelle peut être considérée comme une suite, avait nommé un Comité exécutif dont M. Crémieux était président, et qui comprenait des membres de divers pays.

M. Antoine Lévy pense que les scrupules exprimés par M. Singer au sujet de la Roumanie ne sont pas justifiés. Il connaît la Roumanie pour y avoir demeuré pendant douze ans et il croit pouvoir en parler avec quelque expérience. Il a été également à la Conférence de Bruxelles, et il se rappelle que là aussi on avait parlé des inconvénients qu'il y aurait à blesser les susceptibilités du peuple roumain. Il était même chargé tout spécialement à cette époque de faire valoir cette considération à la Conférence de Bruxelles. Nous comptions encore alors, dit-il, sur la générosité des Roumains; mais le temps est un grand maître, et nous avons appris depuis que les espérances fondées sur les bons sentiments des Roumains étaient vaines. La Roumanie n'aura d'ailleurs aucun sujet de se plaindre de ce que nous ferons. Nous n'avons point l'intention de recourir contre elle à la Turquie, que la Roumanie considère comme une ennemie, mais aux Puissances garantes, qui sont les amies et les protectrices de la Roumanie, et cette mesure ne peut point être considérée comme offensante par ce pays. Nous nous adressons aux Puissances, non pas avec des intentions hostiles aux Roumains, mais avec la pensée de leur rendre service en hâtant la solution de cette grave question de l'émancipation

des juifs roumains. Nous dirons aux Puissances amies de la Roumanie : « Vous vous occupez en ce moment des intérêts de l'Orient, la Roumanie attirera probablement votre attention. Vous voulez faire une œuvre définitive, une œuvre de paix et de conciliation, faites donc aussi quelque chose pour les israélites de Roumanie ; dites aux Roumains, au nom de leur propre intérêt, de leur réputation et de l'estime qu'ils veulent conquérir, au nom de l'amitié que vous leur portez, de ne pas traiter les israélites avec tant de cruauté. » Voilà ce que nous pouvons dire sans blesser les Roumains, et nous devons le dire. Les israélites roumains souffrent depuis si longtemps, leur situation est si douloureuse, que ne pas s'occcuper de leurs intérêts dans cette Réunion solennelle des israélites des divers pays, serait manquer à la sympathie que nous leur devons comme coreligionnaires et comme hommes.

M. Albert Cohn et M. Derenbourg appuient cette proposition qu'il faudra, dans le Mémoire, parler de la Serbie et de la Roumanie, mais seulement dans la mesure nécessaire pour montrer aux Puissances l'inconvénient qu'il y aurait, d'après l'expérience douloureuse faite dans ces deux pays, à ne pas accorder aux israélites de l'Orient, par des stipulations formelles et exemptes de toute équivoque, les mêmes droits qu'aux chrétiens, et à permettre à ceux-ci de renouveler les horreurs et les abus qui se sont produits dans les Principautés.

M. le baron de Worms soutient énergiquement l'opinion qu'il faut parler, dans le Mémoire, des israélites de Roumanie et de Serbie. On dit que la Conférence ne s'occupera peut-être pas de la Roumanie. M. de Worms est convaincu du contraire. Lorsque le moment sera venu de discuter dans la Conférence les questions d'autonomie, il sera impossible de traiter cette question pour les autres provinces sans qu'on parle de l'autonomie donnée en 1856 à la Roumanie. Le véritable objet de la Conférence est un rema-

niement ou une continuation du traité de Paris de 1856 et de la Convention de Paris de 1858, et il n'y a aucune raison de ne pas prier la Conférence de vouloir bien, à cette occasion, revenir sur l'article 46 de la Convention de Paris de 1858, qui a sacrifié les israélites roumains, et de vouloir en même temps veiller à ce qu'un article en faveur des israélites trouve place dans les conventions nouvelles qui pourront être faites dans l'intérêt des populations d'autres provinces de la Turquie. Nous y sommes d'autant plus autorisés, que l'exemple de la Roumanie et de la Serbie a montré surabondamment quels dangers et quels maux ont créés, pour les israélites, le traité et la convention de Paris. La Conférence ne peut pas vouloir étendre ces maux à d'autres populations israélites. Dans la Turquie, nos coreligionnaires sont bien mieux traités que dans les Principautés, ils n'ont point particulièrement à se plaindre du gouvernement, qui les traite comme tous les autres sujets non-musulmans, et il est fort à craindre que si d'autres provinces de la Turquie obtiennent une certaine autonomie, sans que les droits des israélites y soient garantis, les populations chrétiennes de ces provinces n'imitent les Roumains et les Serbes, et n'abusent du pouvoir qui leur serait conféré pour persécuter les juifs. C'est à la Réunion de chercher à prévenir ce malheur ; sa tentative, qui reste étrangère à toute préoccupation politque et aux questions de nationalité, ne sera pas inutile et M. de Worms espère que les efforts réunis des israélites de tant de pays atteindront leur but.

M. Micholls demande que la Réunion ne se borne pas à solliciter la Conférence en faveur des israélites, mais qu'elle lui demande de proclamer le principe général de l'égalité de tous les cultes, et qu'elle fasse ainsi un appel de l'innocence contre la force.

M. Leven est d'avis que la question roumaine est la vraie question de cette Réunion. Si nous prenons l'état de la Turquie tel qu'il est, si la Bulgarie et les provinces voi-

sines ne sont point déclarées autonomes, nous n'avons rien à craindre pour les israélites. Il est certain qu'il ne sera pas accordé par la Turquie un seul droit aux chrétiens qui ne soit accordé aussi aux israélites. S'il faut au contraire que la Turquie cesse d'être maîtresse de ces provinces, ce sera l'échec de la Conférence de Constantinople, l'éventualité de la guerre et, dans ce cas, tous nos efforts seront perdus et l'objet de la Réunion s'évanouit. Si donc l'Assemblée n'avait à s'occuper que de la condition des israélites de la Turquie, sa tâche serait bien petite. Pour nous, la grosse question, la question dominante est celle de la Roumanie. Elle n'est pas née d'aujourd'hui, l'histoire en est bien connue. C'est depuis 1866 que la persécution dans ce pays contre les israélites a revêtu les formes les plus barbares. On a essayé tous les moyens pour la combattre On a cherché d'abord un concours dans l'intérieur du pays, on a fait appel aux Chambres roumaines, aux sentiments des Roumains. Ce moyen a échoué complétement, et alors même que l'on comptait sur l'opinion publique du pays, la persécution éclatait avec une violence telle qu'il a fallu s'adresser à l'Europe. C'est par l'intervention des Puissances, invoquées au risque de blesser les susceptibilités roumaines, que les israélites, on peut le dire, ont été préservés ou de l'extermination ou tout au moins de l'expulsion. Il n'y a rien à attendre de la Roumanie elle-même. Les ministères y ont changé continuellement; tantôt il y avait au pouvoir un ministère libéral, tantôt un ministère non-libéral. Le ministère non-libéral promettait que, quand il serait au pouvoir, l'émancipation des Juifs serait faite; rien n'a été fait. Sous le ministère libéral, rien n'a été fait également. Il n'y a pas un parti en Roumanie qui soit pour les Juifs. Nous nous trouvons en présence d'un État qui est sous la protection de l'Europe, nous avons le droit et le devoir de faire appel à l'Europe pour qu'elle mette un terme à cette situation. Les Puissances sont assemblées aujourd'hui dans un congrès solennel pour s'occuper de la liberté religieuse de tous ceux

qui habitent l'Orient, et nous ne parlerions pas des israélites roumains ? Si nous n'en parlons pas à cette heure, quand en parlerons-nous? Comment! nous laisserions passer cette occasion unique de saisir la Conférence d'une réclamation directe, énergique en faveur des juifs roumains? Cela est impossible. Il faut au contraire montrer que l'iniquité ne se prescrit pas et faire appel à l'Europe assemblée. Je n'ai point d'illusion sur les résultats de cet appel. Sera-t-il entendu? Nous ne le savons pas; il obtiendra dans tous les cas l'attention publique européenne. C'est à l'opinion, c'est à la presse de tous les pays, qui nous a si souvent, si généreusement secondés, que nous ne devons pas cesser de nous adresser. Elle a été notre force à toutes les époques. Ne nous lassons pas de réclamer, faisons-le énergiquement. Si, contrairement à ce que nous voulons espérer, nous ne réussissons pas auprès de la Conférence, nous aurons encore une fois posé la question devant l'Europe et préparé le succès futur de nos efforts. Ce résultat est déjà assez grand pour nous satisfaire.

M. Singer dit qu'il ne s'oppose pas à ce que la Réunion fasse un Mémoire spécial pour la Roumanie; il demande seulement qu'on ne joigne pas cette question de la Roumanie à celle de la Turquie, et qu'on fasse : 1° un Mémoire séparé pour la Bosnie, l'Herzégovine, la Bulgarie, la Serbie et en général pour les provinces de la Turquie; 2° un Mémoire séparé pour la Roumanie. Le premier serait une demande et un vœu adressés à la Conférence; le second, une plainte contre les persécutions en Roumanie, pour le cas où la Roumanie serait mise à l'Ordre du jour de la Conférence. Cette manière de procéder sera plus efficace et ne blessera pas les Roumains dans leurs justes aspirations nationales. Chercher à rabaisser la Roumanie au rang d'une province turque, serait une faute grave et qui nuirait au succès des travaux de la Réunion.

M. Rosenfeld fait remarquer que personne n'a voulu assimiler la Roumanie aux autres provinces de la Turquie, et que pas un orateur n'a parlé en ce sens. La Réunion veut rester entièrement étrangère aux questions politiques; elle respecte la situation faite à la Roumanie par les traités; lui prêter l'intention de faire semblant de méconnaître cette situation serait une complète erreur. M. Rosenfeld ajoute qu'il est également frappé et de la nécessité de parler de la Roumanie et de la Serbie dans le Mémoire, et des inconvénients de s'appesantir sur cette question ou de la mêler à la question des israélites de Turquie. La Commission qui sera nommée pour rédiger le Mémoire définitif, et qui sera éclairée par la discussion qui vient d'avoir lieu, saura tenir compte des observations qui ont été faites et résoudre la difficulté de façon à donner satisfaction aux scrupules exprimés par M. Singer. C'est une question de tact et de mesure et, si l'on veut, une affaire de rédaction.

M. le grand-rabbin Isidor répond à diverses critiques adressées au projet de Mémoire. Je m'oppose, dit-il, à ce qu'on y ajoute des développements et aussi à ce qu'on le racourcisse. Si la Conférence veut nous être favorable, elle comprend bien ce que nous voulons et de plus longues explications sont inutiles. Si elle ne nous est pas favorable, toutes nos paroles ne serviront de rien. Ajouter une phrase ou en retrancher une, cela n'a point d'importance. Le Mémoire, à part quelques retouches, peut être adopté tel qu'il est.

M. le comte A. de Camondo demande la parole au nom des israélites de la Turquie qu'il représente à la Réunion. Il est de mon devoir, dit-il, de déclarer que les israélites n'ont point spécialement à se plaindre de la Turquie, qui n'a jamais pris une mesure qui fût spéciale aux israélites. Ils peuvent se plaindre, comme tous les autres sujets, de la mauvaise administration du précédent ministère,

mais les israélites, en particulier, n'ont pas été persécutés. Toutes les réformes qui ont été introduites dans l'empire ont profité aux israélites comme aux chrétiens, et certainement aussi toutes celles qui le seront à présent ou plus tard, s'étendront également à tous les sujets non-mulsumans, et les israélites qui sont sujets ottomans seront appelés à en jouir. Je puis affirmer que dans la constitution qui se prépare, l'article 7 porte en subtance que tous les sujets ottomans, à quelque religion qu'ils appartiennent, seront égaux devant la loi. La seule restriction que le gouvernement y apporte, et c'est une restriction légitime, c'est que ceux qui aspirent au service de l'État, doivent savoir la langue du pays. Il n'y a donc pas lieu de s'adresser à la Conférence spécialement pour les israélites de la Turquie, d'autant plus que la Conférence n'a à s'occuper que d'une partie de l'Empire ottoman. Seulement le Mémoire pourrait demander que la Conférence n'oublie pas les israélites, dans la crainte qu'il n'arrive, par une combinaison quelconque, ce qui est arrivé en Roumanie.

On a dit que peut-être la Conférence ne s'occupera pas des Principautés. Il est d'abord certain qu'elle s'occupera de la Serbie et il est nécessaire que les israélites serbes soient défendus devant elle. Quant à la Roumanie, je regrette de n'être pas d'accord avec l'honorable préopinant. Il semble qu'il ait peur pour les israélites de ce pays, mais je demande : Qu'est-ce qui peut leur arriver de pis que ce qui leur est arrivé ? Quel mal peut-on leur faire encore qui n'ait pas déjà été fait? Les Juifs ont été ruinés, expulsés, tués, jetés à l'eau, et si on a pu dire qu'il n'y a rien à attendre de la Roumanie, on peut ajouter qu'il n'y a plus rien à craindre d'elle. Elle a épuisé toutes les formes de la persécution et il n'y manque plus que l'extermination générale. Il faut que les israélites aient le courage de réclamer contre tant d'iniquité et de barbarie. La Conférence est réunie pour annuler ou confirmer le traité de 1856; notre démarche est donc justifiée. Si les juifs roumains n'obtiennent pas justice de la Conférence, l'opinion publique la leur rendra.

M. le Président. Il me semble que vous avez entendu les diverses opinions sur ces deux points : question de la Roumanie, question de la Serbie, deux points qui n'en font qu'un et qui me semblent diviser grandement les opinions. Permettez-moi d'examiner à mon tour cette situation.

Que vont faire les Puissances ? Elles vont prendre des décisions au sujet des chrétiens de l'Orient ; entendons-nous bien, pas des chrétiens de la Turquie seule, mais des chrétiens de l'Orient. Nous nous adressons à cette Conférence et nous lui disons : « Vous allez décider du sort des chrétiens de l'Orient ; c'est une belle et grande mission que vous avez à remplir et qui appelle à vous les sympathies générales de tous les pays du monde. Mais à côté de ces chrétiens de l'Orient que vous allez protéger si justement, il y a une autre race plus ancienne que vous tous, dont vous descendez tous. A cette race, les droits que vous accordez aux chrétiens avec tant de justice, lui seront-ils refusés ou même remplacés par d'odieuses persécutions ? Nous vous demandons d'agrandir votre grande mission, de la rendre plus belle encore et de dire à cette race qui vous a précédés dans la vie : « Vous avez foulé la terre avant nous, vous serez nos égaux après avoir été nos ancêtres. » Voilà le langage que nous tiendrons à la Conférence. Mais ce langage, il faut lui donner une base. Cette base, c'est l'implacable Roumanie qui nous la fournit. (Très-bien ! très bien !) Et je vous avoue que les fureurs des Roumains contre les Juifs me semblent incroyables, à moi qui ai vu la Roumanie. J'ai été à Bucharest, je ne saurais vous dire l'accueil affectueux que j'y ai trouvé. J'ai eu l'honneur d'être reçu par le Prince Charles et les hommes les plus marquants se sont fait un plaisir de me recevoir et de me rechercher, deux hommes notamment, l'un et l'autre ministres, l'un et l'autre remarquables par leur haute intelligence, par leur savoir : Bratiano et Rosetti. Pendant que j'employais mes heures à étudier une population

que je trouvai favorisée par un esprit national et portée vers les idées généreuses, la Chambre délibérait sur la Constitution. Le président était digne du siége qu'il occupait si bien. Il me dit un jour : « Nous n'avons pas de séance à la Chambre mercredi, promettez-moi d'y venir. La Chambre tout entière y sera. C'est à la tribune que vous nous direz ce qui vous amène au millieu de nous. Comme vous serez bien accueilli ! » La Chambre devait discuter le jeudi l'article 7 de la Constitution, qui, dans le projet primitif, déclarait que les indigènes de tous les cultes sans exception devaient jouir des droits civils et politiques. Quelques députés manifestaient des incertitudes devant ce principe si absolu. Je suis monté à la tribune. Souvent, Messieurs, à la tribune, j'ai trouvé de l'indulgence, jamais plus qu'à Bucharest : j'ai été entouré par tous, et le succès de cet article 7 me semblait assuré. Je ne pouvais différer mon départ pour Constantinople, où m'appelaient alors d'autres intérêts israélites aussi graves (Oui ! oui ! applaudissements). Quarante-huit heures après que j'eus quitté Bucharest, dans la nuit du samedi au dimanche, une populace furieuse jetait bas le seul monument qui existait à Bucharest : le temple des Juifs ; elle foulait aux pieds, elle traînait dans la boue et les ruisseaux les livres sacrés qu'elle arrachait du tabernacle ! Ce fut une explosion de la rage religieuse dans toute sa laideur. Je n'appris cet immense malheur qu'en arrivant à Constantinople.

Depuis, Bratiano est devenu l'ennemi des Juifs avec une volonté inflexible, et Rosetti, que j'avais toujours connu pour un homme de sagesse et de modération et fort au-dessus des préjugés, était à Paris, voilà un mois à peine, voulant décider l'esprit si éclairé, si français du duc Decazes à signer le traité de commerce, honte de notre temps, qui, par un de ses articles, place au rang des juifs de Roumanie, c'est-à-dire à l'état de dégradés, les israélites français qui auraient à traiter avec la Roumanie des affaires quelconques. Et faut-il enfin rappeler la plus

inouïe des violences que leur loi consacre ? Les décisions de 1856 et de 1858 laissèrent à la Roumanie la faculté d'accorder aux Juifs les droits politiques, tandis qu'elle était obligée de leur accorder les droits civils. Les droits politiques, on ne veut pas les leur accorder; quant aux droits civils, on est parvenu à les leur retirer tous, les uns après les autres. Ils sont néanmoins soumis à toutes les obligations, à toutes les charges. On leur a même imposé le service militaire, mais ce n'est pas en leur qualité de Roumains, c'est en qualité d'étrangers habitant le territoire roumain. Voilà la Roumanie chrétienne dans ses rapports avec les israélites indigènes de la Roumanie ! (Mouvement général).

Dans cette situation, nous demandons à la Conférence de traiter les israélites de l'Orient comme elle traitera les chrétiens de l'Orient. Nous savons très-bien, leur dirons-nous, que des hommes tels que vous, qui se réunissent pour résoudre une si belle question, qui ont déjà en 1856 et 1858 donné de grandes preuves de leurs généreuses intentions, nous écouteront avec une bienveillance absolue,

Notre bonheur est que, devant les odieuses passions qui frappent de leur colère nos coreligionnaires de l'Orient, notre prière s'adresse à vous, hommes éminents, qui prendrez cette fois une décision digne de notre temps et de nos maux, et qu'on ne pourra violer désormais. Si vous régliez seulement le sort des chrétiens, la Roumanie dit assez haut ce que les juifs doivent attendre des chrétiens orientaux devenus les égaux des musulmans. A vous d'ordonner et de proclamer une loi qui restera dans l'histoire des hommes un impérissable monument. (Applaudissements prolongés.)

Oui, l'humanité tout entière entourera vos noms de respect et les saluera avec enthousiasme; oui, vous ferez une œuvre divine, d'une part en restituant le droit qui leur appartient à ces chrétiens de l'Orient, qui sont si dignes de votre protection: d'autre part en restituant aux ancêtres du

genre humain ces mêmes droits qu'ils ont exercés, qu'ils ont connus les premiers et dont ils sont dépouillés depuis tant de siècles. (Applaudissements prolongés.)

Quant à la Serbie, avant les arguments si décisifs que la Roumanie fournit à notre cause, je n'avais pas cru, Messieurs, devoir relever les plaintes d'ailleurs si légitimes que nous pourrions porter devant ce grand tribunal. Vous verrez ce qu'il vous conviendra d'en rappeler.

Pour ce qui concerne la rédaction définitive de notre Adresse à la Conférence, vous recevrez immédiatement, imprimée celle qui vous a été lue; chacun de vous pourra demain faire les observations qui lui sembleront utiles; votre commission, après que ses membres se seront entendus, vous fera connaître son dernier travail et vous prononcerez.

Mais il ne m'est pas possible de finir cette allocution sans vous dire quelques mots sur la Turquie. A cette Turquie, je dois les souvenirs les plus doux, les plus reconnaissants. Le nom de Fuad-Pacha, le nom d'Ali-Pacha, ces deux grands ministres, je puis le dire, me rappellent les jours les plus attrayants de ma longue vie. Ils m'ont honoré l'un et l'autre d'une véritable amitié. Le premier, plein d'idées généreuses et voulant amener la Turquie, par des progrès de chaque jour, à une complète civilisation; le second, penseur profond et mettant à la marche de Fuad les repos qu'il jugeait nécessaires, les entraves qui lui semblaient indispensables dans l'état de sa patrie. Je les appelais Thiers et Guizot, et de ces deux noms, chacun avait très spirituellement accepté le sien. (On rit et on applaudit.)

Dans une affectueuse correspondance, ils ont traité avec moi de grandes questions, et ils m'ont demandé, par ordre du Sultan, une consultation sur des points de la plus haute gravité Ces deux ministres m'ont toujours montré pour les israélites de la Turquie des idées et des sentiments que les meilleurs esprits de notre siècle ne désavoueraient pas.

Nous savons tous combien les israélites ont à se louer

de la situation qni leur est faite par le gouvernement turc et dont nous venons d'avoir, comme notre ami Camondo vous l'a fait connaître, des preuves vraiment éclatantes. (Applaudissements.) Pour moi, je puis bien vous dire que mes voyages dans l'Orient, entrepris pour la cause si intéressante des israélites de la Roumanie et contre l'atroce et ridicule calomnie dont les israélites de Damas pouvaient être victimes, m'ont laissé de chers et d'impérissables souvenirs,

(De longs applaudissements suivent ces dernières paroles de l'orateur.)

Après ce discours, l'assemblée se prononce en grande majorité pour la proposition soutenue par M. le baron de Worms et tendant à joindre à la question des israélites de Turquie, celle des israélites de Roumanie et de Serbie.

Une commission est nommée pour préparer la rédaction définitive du Mémoire.

Elle se compose de :

MM. Ad. Crémieux, président de la Réunion.
Astruc, vice-président de la Réunion.
De Worms, — — —
Leven, secrétaire — —
Lœwy, — — —
Singer, — — —
Derenbourg,
Le Dr Landsberg,
F. Veneziani,

Séance du 13 décembre 1876

A 3 heures de l'après-midi.

Présidence de M. Ad. Crémieux.

Le procès-verbal des deux séances précédentes est lu et adopté.

M. le grand rabbin Astruc rend compte des modifications déjà introduites par la Commission dans le projet de mémoire qui a été lu à l'assemblée et il annonce que la Commission espère finir bientôt son travail.

Suite de la discussion générale.

M. Léonce Lehmann dit que plusieurs membres de la Réunion se sont préoccupés de savoir si les usages diplomatiques ne s'opposaient pas à ce que le Mémoire fût directement adressé à la Conférence.

Il avait déclaré à la séance de la veille que lors du congrès de Vienne, les israélites avaient été admis à faire entendre leurs doléances. Craignant que ses souvenirs ne fussent pas exacts, il a voulu les contrôler et il demande à la Réunion la permission de lui communiquer le résultat de ses recherches.

En 1814, les juifs de Francfort, menacés de perdre les priviléges dont ils jouissaient, envoyèrent à Vienne deux des leurs, Baruch, le père de celui qui devait devenir le poëte Bœrne, et Oppenheim. Ces deux délégués remirent au plénipotentiaire prussien, M. de Hardenberg, un mémoire qui fut soumis au Congrès.

A la même époque, les juifs des villes hanséatiques, contre lesquels les dispositions les plus fâcheuses se manifestaient, envoyèrent également à Vienne un avocat chrę-

tien, Buchholz, qui s'était fait connaître par un écrit en faveur de l'émancipation des israélites.

Buchholz publia pendant son séjour à Vienne plusieurs manifestes, il remit également un mémoire, par quelle voie ? L'orateur n'a pas eu le temps de s'en assurer.

Ce qui est certain c'est que cette double revendication ne passa pas inaperçue. M. de Metternich et M. de Hardenberg envoyèrent aux sénats des villes libres des lettres officielles pour les inviter à traiter les juifs d'une façon plus humaine.

Le Congrès lui-même s'occupa à diverses reprises de la question ; plusieurs des Puissances y manifestèrent les dispositions les plus favorables. Cependant, par une circonstance qu'il est difficile d'expliquer, l'acte final ne stipule aucune mesure concernant les juifs, et l'article relatif à ville de Francfort ne promet l'égalité qu'aux chrétiens.

En 1818, au congrès d'Aix-la-Chapelle, l'Empereur Alexandre fut saisi d'un mémoire en faveur des juifs, par un pasteur anglais, Lewis Way, qui s'était enflammé d'une sainte ardeur pour nos coreligionnaires. L'empereur remit ce mémoire à ses alliés, mais le congrès se sépara sans l'avoir examiné.

Au même moment un de nos compatriotes, Michel Berr, soumit également au congrès un mémoire pour l'émancipation de nos coreligionnaires.

Enfin les israélites italiens saisirent le même congrès d'une pétition tendant à ce que l'Europe mît fin aux vexations dont ils étaient l'objet.

Si le congrès ne statua sur aucune de ces réclamations, il ne les repoussa du moins par aucune fin de non-recevoir fondée sur l'irrégularité du mode de présentation.

Ce mode, on le voit, n'a pas été uniforme. Tantôt c'est à l'un des souverains réunis, tautôt c'est au congrès lui-même, tantôt enfin c'est à l'un des plénipotentiaires que l'on s'est adressé. Les trois procédés ont paru réguliers ; par conséquent, le système adopté par la Réunion n'a rien de contraire aux usages diplomatiques, rien qui ne soit

parfaitement correct, et ces précédents sont de nature à calmer les scrupules exprimés dans la séance d'hier.

M. Leven dit que les faits rappelés par M. Lehmann sont un précédent qu'il sera utile d'invoquer au besoin.

M. Derenbourg fait remarquer que les circonstances ne sont pas tout à fait les mêmes, qu'en 1814, 1815 et 1818 les juifs s'adressèrent aux Puissances pour eux-mêmes et pour défendre leurs propres intérêts, ce qui n'est pas le cas actuellement.

M. Leven répond que dans tous les cas Michel Berr, dans son *Appel à la Justice des Nations*, adressé au congrès d'Aix-la-Chapelle, agissait, comme la Réunion actuelle, d'une manière absolument désintéressée, non pour les juifs français, qui avaient tous les droits, mais surtout pour les juifs des provinces allemandes.

M. Leven fait aussi ressortir l'importance de ce fait que le Mémoire du protestant Lewis Way a été alors fort bien accueilli par l'empereur Alexandre.

M. W. Seligman lit la déclaration suivante :

Messieurs, si nos infortunés coreligionnaires pouvaient être appuyés par des armées formidables, secourus par des flottes puissantes, il n'y aurait pas pour nous lieu de nous réunir ici. Mais nous n'avons à notre disposition ni armées ni flottes, ni engins de destruction, pour forcer les adversaires des juifs d'agir envers eux avec justice et humanité. Ce que nous avons donc à faire, Messieurs, c'est d'en appeler au jugement éclairé du monde civilisé, c'est de nous adresser à ceux qui ont le pouvoir d'alléger les souffrances de nos frères.

Dans le moment critique où nous sommes, la rapidité de nos travaux décidera beaucoup de l'issue de la question qui nous occupe, et loin de désespérer, j'ai la ferme conviction que notre œuvre triomphera. Cependant je tiens à vous faire remarquer que je considère comme un devoir sacré d'abréger autant que possible les angoisses et les souffrances

de nos coreligionnaires et de prévenir le danger prochain prêt à fondre sur les juifs qui jouissent maintenant d'une liberté assez satisfaisante comme sujets du gouvernement turc, et dont le sort pourrait devenir horrible, si la situation venait à changer.

Naturellement les opinions sont partagées sur la question de savoir de quelle manière il faut procéder pour cette œuvre. Quels seraient les moyens les plus effcaces pour arriver à notre but?

Quelques-uns d'entre vous recommandent une grande prudence et ne veulent pas faire mention de la conduite inhumaine de la Roumanie et de la Serbie ; d'autres vont plus loin et ne craignent pas d'énumérer toutes les cruautés que les juifs ont supportées. Quant à moi, Messieurs, bien que je me soumettrai volontiers à votre sage décision, mon opinion est que la vérité ne fait jamais de mal à dire et je crois sincèrement que déclarer catégoriquement ce que nous demandons, ne peut nous nuire. J'ajouterais même qu'une telle déclaration est indispensable pour assurer le bien-être futur de nos frères habitant les provinces du nord de la Turquie. Il ne faut pas oublier que nos craintes nous sont inspirées par des nations qui reconnaissent et servent un dieu à qui elles croient être agréables en persécutant ceux qui diffèrent d'opinion religieuse avec elles, et nous n'avons pour agir contre ces nations que l'opinion publique. Je n'oserais pas affirmer qu'il ne soit pas trop tard pour l'œuvre de charité que nous avons commencée, et, fût-il encore temps, je n'ose pas trop espérer que la Conférence de Constantinople ou que tous les gouvernements européens voudront bien accueillir nos demandes, mais il n'en faut pas moins faire connaître nos vœux à la Conférence, aux divers gouvernements, et au public en général.

J'ai écouté avec une grande attention le projet de Mémoire lu hier au soir, et je l'approuve avec quelques légères modifications. Peu m'importe si les faits qui se sont passés en Roumanie et en Serbie sont mentionnés dans notre

Adresse, mais je crois et je le répète que la vérité pleine et entière doit être dite.

Comme conclusion, je vous promets, Messieurs, les sympathies de ce glorieux et puissant pays, la République des États-Unis d'Amérique, qui est ma patrie. Elle vous a déjà donné des preuves de sympathie en envoyant un juif comme consul à Bucharest, et certainement elle ne pouvait donner d'une manière plus évidente une preuve de son amour pour les libertés politiques et civiles. Je ne puis vous annoncer autre chose que la continuation de cette sympathie pour la justice et l'humanité ; car c'est un principe fondamental des États-Unis, de ne pas se mêler d'une manière active à la politique de l'Europe.

Maintenant, Messieurs, faisons notre devoir, ayons confiance dans l'avenir. Je crois au triomphe de la vérité et je crois à l'action du temps, deux agents infaillibles contre tous les maux. Soyons patients. Nous sommes une race fière et d'autant plus fière qu'on nous opprime et qu'on cherche à nous abattre complèment. Tout ce que nous avons à faire, c'est d'accomplir nos devoirs et alors nous pourrons dire : *All is right*, « Tout est bien ! »

Séance du 14 décembre 1876

A 11 heures du matin.

Présidence de M. Ad. Crémieux.

M. le Président invite les membres de la Réunion à continuer la discussion générale jusqu'à ce que la Commission ait fini son travail.

Suite de la discussion générale.

M. Antoine Lévy approuve l'intention du projet de Mémoire de ne rien dire qui puisse avoir la moindre tendance politique, mais il croit cependant que le rédacteur n'a pas tenu suffisamment compte de l'influence de la Russie en Orient. M. Lévy a été longtemps en relations amicales avec le consul général de Russie à Bucharest, et en plus d'une occasion, il a eu beaucoup à se louer de l'intérêt que montrait ce haut fonctionnaire pour les israélites. Lors de la destruction de la synagogue de Bucharest, en 1866, M. Antoine Lévy obtint, grâce à l'intervention de ce consul, l'envoi, sur le théâtre de l'émeute, de troupes qui malheureusement arrivèrent trop tard. C'est par la même protection que M. Lévy obtint un ordre de M. Bratiano de comprimer l'émeute qui avait éclaté à Calarasch en 1867. Ce consul voulut bien aussi assister à l'inauguration de la synagogue de la Communauté israélite russe de Bucharest, où M. Antoine Lévy fonctionna comme rabbin et prédicateur. Il faut donc que la Réunion tienne grand compte de l'action de la Russie en Orient et que le Mémoire ne dise rien qui soit contraire à la politique de cette Puissance.

M. le grand-rabbin Zadoc Kahn répond qu'il faut certainement se préoccuper des sentiments de la Russie, mais qu'on ne peut pas oublier, d'un autre côté, que la Turquie joue un très-grand rôle dans les destinées du judaïsme.

La Turquie n'a point spécialement maltraité les juifs. Après que la Conférence de Constantinople se sera séparée, et quelle qu'en soit l'issue, la Turquie aura encore sous sa domination un grand nombre d'israélites, et la Réunion doit éviter tout ce qui pourrait blesser ce pays. Nous n'avons rien à craindre de la Russie, si ce n'est l'échec de notre démarche, mais si, contrairement à nos intentions et à nos sentiments, nous mécontentions la Turquie, nous aurions à craindre des suites fâcheuses pour nos coreligionnaires très-nombreux, qui seront toujours, et quoi qu'il arrive maintenant, sous la domination du gouvernement de la Porte.

M. Schloss ne trouve pas dans le Mémoire un seul mot qui puisse offenser la Russie. Le Mémoire prie les Puissances de ne pas se borner à réclamer la liberté pour les Chrétiens, en réservant peut-être pour les juifs l'oppression du moyen-âge. La Russie ne peut pas trouver là une offense.

Séance du 14 décembre 1876

A 5 heures du soir.

Présidence de M. le baron de Worms.

M Leven donne lecture de la rédaction définitive du Mémoire, telle qu'elle a été arrêtée par la Commission.

Après quelques observations de détail faites par divers membres de la Réunion, et dont la Commission s'engage à tenir compte, ce Mémoire est adopté.

En voici le texte :

Mémoire en faveur des Israélites de l'Orient.

A Monsieur le Président et à Messieurs les Membres de la CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE.

Paris, le décembre 1876.

MESSIEURS

Vous êtes appelés à délibérer sur les intérêts d'une nombreuse population en Orient et à accomplir une œuvre de paix et de justice.

En venant aujourd'hui devant vous, nous ne nous adressons pas pour nous-mêmes à votre généreux pouvoir. Le bienfait que nous sollicitons de votre autorité puissante, nous en jouissons dans les différents États où nous sommes nés et au milieu des populations dont nous faisons partie. Nous sommes délégués près de vous par les israélites de l'Allemagne, de l'Amérique, de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Belgique, de la France, de la Hollande, de l'Italie et de la Suisse. Tous unis par la même croyance religieuse, nous sollicitons de votre initiative le complément de l'œuvre d'humanité dont vous êtes chargés et qui promet tant d'importants résultats.

Vous êtes réunis pour règler la condition civile et politique de diverses populations de l'Orient. Nous venons,

nous israélites, citoyens de nations libres, vous demander de n'établir aucune distinction entre les différents cultes et d'assurer à nos coreligionnaires les mêmes droits qu'à tous les autres habitants de ces contrées.

Une douloureuse expérience, faite dans les Principautés danubiennes, a montré quel est le danger d'une inégalité de droits créée entre les diverses populations d'un même pays, ainsi que l'ont fait le traité de Paris de 1856 et la convention de Paris de 1858. Tout privilége constitué en faveur d'une race ou d'une religion ouvre la voie aux persécutions, comme celles dont la Roumanie ou la Serbie donnent depuis tant d'années le spectacle à l'Europe et auxquelles nous espérons que l'heure est venue de mettre un terme.

Il ne peut donc entrer dans les desseins d'aucune des grandes nations prenant part à la Conférence de Constantinople de réclamer en faveur des chrétiens des droits dont ne bénéficieraient pas les sujets ottomans des autres cultes.

En Turquie, de tout temps, un traitement identique a été assuré à toutes les populations non musulmanes. Dans le siècle présent, les israélites ont été compris dans tous les actes destinés à réorganiser l'empire et à relever la condition des raïas, tels que le hatti-chérif de Gulhané du 13 novembre 1839 et le hatti-humaïoun de 1856 (1). Le droit civil ottoman établit l'égalité devant la loi entre toutes les personnes, sans distinction de race ni de croyance. Ces précédents législatifs promettent aux israélites, comme à tous les sujets non musulmans, une part égale dans les améliorations qui seront apportées au régime administratif et politique de la Turquie.

Dans les Principautés, au contraire, l'état des israélites n'a pas cessé de s'aggraver depuis que ces provinces ont obtenu leur autonomie. La Serbie les expulse de leurs de-

---

(1) Voir la brochure jointe à ce Mémoire et intitulée : *La Situation des israélites en Serbie et en Roumanie*, pages 1 à 13.

meures, leur interdit le domicile sur tout son territoire, excepté Belgrade (2), et par une singulière ironie, elle semble leur laisser les droits politiques en leur refusant les droits civils. Qui ne connaît les affreuses persécutions auxquelles ils ont été soumis en Roumanie ? Elles sont présentes à toutes les mémoires et ont, à diverses reprises, profondément ému l'Europe tout entière.

La convention de Paris de 1858, par l'article 46 (2), avait assuré les droits civils aux israélites en les donnant à tous les Moldo-Valaques des rites non chrétiens et laissait à la généreuse initiative de la nation la concession des droits politiques.

L'inégalité créée par la convention entre les Moldo-Valaques chrétiens et ceux des rites non chrétiens fut bien vite élargie par les lois du pays.

Pour ôter aux israélites le bénéfice des dispositions qui leur accordaient les droits civils, on nia que les juifs, si certain que fût leur indigénat, fussent des Moldo-Valaques (4). Pour les empêcher ensuite de le devenir, la Constitution de 1866 réserva aux étrangers chrétiens seuls le droit de se faire naturaliser (5).

Privés par ces expédients de la protection de la convention de 1858, les israélites furent livrés à la fois à l'arbitraire des législateurs du pays et aux excès de la populace. Tout le monde se rappelle la série d'attentats contre les per-

---

(2) *La Situation*, etc., p. 17, 21 à 23, et le chapitre *Documents*, p. 23 à 60.

(3) Voici le texte de cet article :

Art. 46. — Tous les Moldaves-Valaques sont égaux devant la loi, devant la loi, devant l'impôt, et tous également admissibles aux emplois publics.

Les Moldaves et les Valaques de tous les rites chrétiens jouiront également des droits politiques. La jouissance de ces droits pourra être étendue aux autres cultes par des dispositions législatives.

(4) *La Situation*, etc., p. 67 à 70.

(5) *La Situation*, etc., p. 67 (constitution de 1866). Comparer avec l'art. 9 du Code civil, p. 66.

sonnes, d'émeutes, d'expulsions qui, de 1863 à 1872, soulevèrent l'indignation (6) de tous les peuples civilisés : la destruction de la synagogue de Bucharest en 1866, les expulsions en masse de 1867, la noyade de Galatz, les nouvelles expulsions des districts de Bacau et de Vaslui en 1868, suivis des protestations de tous les consuls (7), les expulsions en masse des districts de Bacau, de Galatz et de Vaslui en 1869, l'émeute de Técuch et de Bottoschan en 1870, l'émeute d'Ismaïl, de Cahul et de Vilcov en 1872, avec acquittement des émeutiers par le jury, et de nouvelles menaces d'expulsions à Dorohoï, à Focschan et ailleurs cette année même.

Quand l'intervention consulaire est venue arrêter ces excès, les projets de loi les plus iniques ont été proposés aux Chambres roumaines, à la fois pour expulser les juifs des campagnes et pour leur rendre dans les villes l'existence impossible.

Pour éviter de soulever les protestations des représentants de l'Europe, on s'abstint désormais de nommer les israélites dans les lois qui devaient n'atteindre qu'eux. On légiféra contre les étrangers et les juifs, traités comme tels, malgré leur établissement séculaire dans le pays, malgré les anciennes lois de la Moldavie et de la Valachie et les traités internationaux qui les reconnaissent comme indigènes (8), et enfin malgré leur attachement au sol natal, perdirent dans ces dernières années, par une succession de lois plus meurtrières que les violences de l'émeute, le droit de s'établir dans les communes rurales, d'avoir, même à bail, des immeubles ruraux, de devenir propriétaires dans les villes, de prendre part aux adjudications publiques, à la fabrication et à la vente des tabacs, de débiter des boissons dans les communes rurales. La liberté d'aller et de venir,

---

(6) Pour le détail des persécutions, voir *La Situation*, etc., p. 109 à 112.

(7) *La Situation*, etc., p. 114. Comparer p. 126, même brochure.

(8) Voir, par exemple, l'art. 6 de la Convention de Paris, de 1858, et l'art. 24 de la loi communale, dans *La Situation*, etc. p. 81.

celle de faire le commerce, le droit de propriété leur étant enlevés, leur mise hors la loi n'est-elle pas complète? (9)

Toutes les charges publiques leur sont néanmoins imposées, sans en excepter le service militaire que, par un raffinement d'iniquité, ils subissent *non comme Roumains*, qualité qui pourrait fonder la revendication des droits accordés aux Moldo-Valaques des rites non chrétiens; ils le subissent *comme étrangers nés ou résidant en Roumanie*, et l'accès de tout grade leur est fermé. (10)

Les Roumains vont plus loin encore : ils veulent imposer leurs exclusions aux israélites de tous les pays. Dans les traités de commerce qu'ils présentent aux diverses nations, ils preposent que les israélites du pays qui contractent avec eux soient soumis aux lois qui régissent leurs coreligionnaires de Roumanie. Déjà en 1868, lord Stanley, aujourd'hui Earl of Derby, ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, disait à la tribune de la Chambre des Communes : « Je crois que c'est là une affaire qui touche les chrétiens « plus au vif que les juifs eux-mêmes : car si la souffrance « tombe sur les juifs, c'est le déshonneur qui tombe sur les « chrétiens. Je ne connais pas d'autre exemple, à notre « époque, d'une série d'actes d'oppression commis, je ne « dirai pas simplement sans provocation, mais je dirai sans « aucun motif raisonnable ni même intelligible. (Vifs « applaudissements). »

Cet état de choses si douloureux peut-il être toléré en Europe de la part d'un État qui doit son existence à cette même Europe? Les puissances garantes n'ont jamais cessé de s'en plaindre. Leurs réclamations sont restées trop souvent sans effet. Assemblées pour la première fois depuis le traité de 1858, elles ont une occasion solennelle de manifester leur volonté, de ramener la Serbie et la Roumanie au respect du pacte sous la garantie duquel sont placés tous

---

(9) Pour toute cette législation, voir *La Situation*, etc , p. 70 à 85.
(10) *La Situation*, etc., p. 83 à 85.

les habitants de ces pays et de rendre aux israélites les droits dont ils sont privés. L'Europe ne peut se taire : au moment où elle réclame d'une voix unanime l'égalité sociale et politique pour les chrétiens de l'Orient, peut-elle laisser en Roumanie une population de 250.000 âmes subir une persécution inouïe ? Protégeant les juifs en Roumanie comme les non-musulmans en Turquie, elle proclamera que partout elle défend la liberté religieuse, qui plane au-dessus de toutes les croyances, de toutes les religions.

Les délégués israélites, représentants des divers pays ci-dessus désignés, ont donc l'honneur de soumettre respectueusement à la Conférence les deux demandes suivantes :

1° Accorder une complète égalité civile, politique et religieuse à tous les non-musulmans dans les provinces de la Turquie dont l'état est soumis aux délibérations de la Conférence, et dans la Principauté de Serbie ;

2° Réviser et compléter la convention de Paris de 1858 en ce qui concerne les juifs de la Roumanie, de manière à assurer aux israélites la jouissance entière des droits civils et politiques.

Agréez, Messieurs, l'hommage de notre profond respect.

(*Suivent les signatures des membres de la Réunion.*)

M. Crémieux, étant absent, l'Assemblée décide qu'elle aura une séance demain, à 11 heures du matin, afin que M. Crémieux puisse prononcer la clôture.

———————

Séance du 15 décembre 1876

A 11 heures du matin.

Présidence de M. Ad. Crémieux.

Observations sur le Mémoire.

Un Membre fait remarquer que dans les conclusions du Mémoire il est question des droits des « populations non-musulmanes » de la Turquie, et il demande s'il ne vaudrait pas mieux mettre à la place de ces mots ceux de « population israélite ».

M. le grand-rabbin Astruc répond que l'expression de « non-musulmans » est traditionelle dans les actes officiels du gouvernement de la Turquie, que la Sublime-Porte l'applique à tous les raïas indistinctement et qu'il comprend les juifs. Il y a donc tout avantage à conserver ce terme général et consacré par l'usage.

Motions diverses.

M. Albert Cohn propose d'adresser des remerciments au vénéré président de la Réunion, pour avoir si bien dirigé les travaux des séances. « Je n'ai qu'un désir, dit-il, c'est que M. Crémieux soit aussi heureux dans l'accomplissement de ses vœux actuels qu'il l'a été dans la naturalisation des israélites algériens, dont je suis le représentant au Consistoire central des israélites français.

(Cette motion est accueillie par des bravos et des applaudissements.)

M. Léonce Lehmann se joint à M. Albert Cohn, non-seulement comme représentant de l'Algérie au Consistoire Central, mais comme ami de M. Crémieux.

M. W. Seligman propose de prier M. le baron de Worms d'aller à Constantinople pour présenter le Mémoire à la Conférence. (Très-bien ! applaudissements).

Un membre. C'est une excellente proposition.

M. le grand-rabbin Zadoc Kahn constate que cette proposition a été accueillie par l'Assemblée non seulement avec la plus grande satisfaction, mais avec enthousiasme. Si M. le baron de Worms veut accepter la mission dont a parlé M. Seligman, l'Assemblée en sera heureuse et reconnaissante. M. Zadoc Kahn espère donc que M. le baron de Worms ne résistera pas aux prières de la Réunion.

M. le président. Il n'est pas possible que M. le baron de Worms se dérobe. Il accepte. (Applaudissements).

M. le baron de Worms. Messieurs, je ne m'étais jamais trouvé dans une position plus difficile. J'éprouve le besoin de vous assurer que je ferai tout ce qui dépend de moi en faveur de nos coreligionnaires, seulement j'ai quelques objections à faire à la proposition très-flatteuse de mon ami M. Seligman et de M. le président, et aux sollicitations plus flatteuses encore de la Réunion. D'abord je me défie de mes forces. En second lieu, je dois me demander si mon intervention à Constantinople sera bien comprise et bien accueillie. Qui sait si mon arrivée à Constantinople ne compromettra point l'œuvre que vous voulez accomplir ?

M. Albert Cohn. N'ayez pas cette crainte. Nos ancêtres étaient certainement bien plus faibles que nous le sommes aujourd'hui et cependant ils sont toujours parvenus à faire accueillir leurs réclamations et à éveiller autour d'eux de touchantes sympathies.

M. le baron de Worms annonce qu'il accepte provisoirement la proposition de M. Seligman qui a été si chaudement accueillie par l'assemblée, mais qu'il demande

core quelques jours pour se concerter avec sa famille (1). (Applaudissements.)

M. le grand-rabbin Astruc propose comme résolution finale de prier le Comité Central de l'*Alliance israélite universelle* de convoquer à l'occasion de l'Exposition de 1878, des délégués des corporations israélites d'Europe et d'Amérique pour délibérer sur les intérêts généraux du Judaïsme. Il est utile que les israélites des divers pays se rencontrent de temps en temps et s'entendent sur les mesures à prendre pour le développement matériel, moral, intellectuel et religieux des israélites.

M. le président dit que cette convocation peut avoir lieu, mais s'il en fallait une avant 1878, le Comité Central resterait toujours libre de la faire.

M. le grand-rabbin Astruc se rallie à l'opinion exprimée par M. le Président. Des assemblées comme celle qui est ici réunie seront toujours utiles et produiront le plus grand bien.

La proposition de M. le grand-rabbin Astruc est adoptée.

M. le baron de Worms. Je prends sur moi, — je ne sais si j'ai ce droit, — de dire quelques mots au nom des délégués étrangers et j'espère qu'ils voudront bien m'autoriser à être leur organe et d'exprimer tous leurs remercîments pour l'hospitalité si courtoise et si cordiale que nous avons reçue à Paris. (Applaudissements.)

---

(1) M. de Worms n'ayant pas pu partir, le Comité Central a décidé un de ses membres, M. Charles Netter, à se rendre à Constantinople pour présenter le Mémoire à la Conférence. M. Netter s'est embarqué à Marseille le 23 décembre.

Discours de clôture

M. le président. Maintenant qu'il n'y a plus de propositions à faire avant de clôturer nos travaux si importants et si fraternels, laissez-moi vous dire quelques paroles. C'est avec grand plaisir que je vous les dirai, mais aussi avec cette triste pensée que je parle pour la dernière fois dans cette belle Réunion qui se sépare aujourd'hui.

C'est quelque chose de bien grave et de bien sérieux, dans son actualité et dans ses conséquences probables, que cette réunion qui n'a jamais eu d'égale dans aucun pays, dans aucun temps. Avec quelle ardeur, quelle sollicitude nous avons examiné, discuté ces immenses intérêts qui vont s'agiter dans un pays dont nous sommes si loin ! Dire qu'on écartera par une espèce de fin de non recevoir - pardonnez le mot, Messieurs, au vieil avocat (On rit) — la demande que nous allons former, aucun de nous ne peut le croire. Un cri général s'élèverait dans tous les pays, si l'on apprenait qu'une réclamation dont la justice éclate à tous les yeux n'aurait pas même été prise en considération. (Vifs applaudissements). Serait-il même possible que les ministres qui composent la Conférence voulussent déclarer que le moment n'est pas venu de l'examiner ? Non, non, c'est le moment de réparer une si déplorable iniquité, c'est le moment d'accueillir une demande aussi légitime, j'allais dire aussi sacrée. (Applaudissements).

La pensée de notre réunion vient de l'Angleterre ; elle a été accueillie avec un immense empressement. Sans vouloir rien enlever à cette Angleterre que nous estimons et que nous aimons tous, je dois vous dire que dans le moment même où nous arrivait sa demande, nous agitions la question d'une intervention solennelle auprès de la Conférence La même idée se présentait en même temps en Angleterre et en France et, assurément aussi, dans d'autres pays où, pour nos frères tenus dans une désolante infériorité, dans les chaînes de l'oppression, les sentiments

du cœur sont aussi vifs que dans nos contrées. (On applaudit). Aussi comme on est accouru de tous côtés, comme chacun a vivement rempli son devoir! Si des délégués sont dans l'impossibilité de se rendre à notre appel, comme ils nous ont écrit tous leurs regrets ! Messieurs, notre tâche, laissez-moi dire notre devoir (Oui ! oui ! notre devoir !) a été dignement compris, dignement accompli. (Applaudissements.) L'assentiment universel donné à la pensée de cette Réunion, l'accueil si empressé fait aux propositions que nous avions à débattre, et les débats si sympathiques qui les ont suivis ont été un spectacle bien digne de la mission que nous inspirait notre affection fraternelle. Cette Réunion laissera un souvenir ineffaçable à tous ceux d'entre nous qui auront le bonheur de vivre longtemps. Mes chers amis, vivez longtemps. (On rit et on applaudit.) Après de longues années, quand vous aurez appris à vos enfants devenus des hommes ce qui s'est passé dans notre congrès, vos enfants, dont les idées seront les vôtres, seront, s'il le faut encore, ce que vous avez été pour les Juifs persécutés : d'abord un rempart qui les protégeait, puis le torrent qui devait emporter les préjugés et faire remonter les Juifs du monde entier au rang qu'ils ont si dignement occupé pendant de longs siècles, qui leur a été si cruellement ravi et qui leur sera, soyez-en certains, noblement restitué. (Bravos, applaudissements prolongés.)

Vos applaudissements me disent que mes espérances sont dans vos cœurs autant que dans le mien. (Oui, oui !) Et comment, en effet, cette nation juive est-elle depuis quinze siècles, l'éternel objet de ces haines violentes? Comment s'est maintenue, si longue et si odieuse, cette persécution que notre France brisait en 1790, en même temps qu'elle brisait sa longue dépendance et proclamait sa légitime liberté? (Vifs applaudissements.) Les chrétiens ont pourtant accepté nos livres saints, qu'ils ont déclaré leur guide. Eh bien ! ces livres qui nous font descendre du sixième jour

de la création, ne sont-ils pas une protestation toujours vivante contre les violences et les mépris qui ont accablé pendant tant de siècles et qui accablent encore dans tant de pays divers les observateurs de cette religion, répandus en quelque sorte dans tout l'univers connu ? Tant de maux seraient-ils donc une punition ? Mais comment le Dieu de miséricorde aurait-il si cruellement puni la nation qui a exécuté si fidèlement tout ce qu'il avait prescrit, qui a conservé les commandements que sa voix puissante proclamait sur la sainte montagne ? Qui sait s'il n'avait pas une autre pensée ? En nous répandant par tout l'univers, ne nous a-t-il pas dit : Montrez à tous les hommes ce que vous avez de vertu, de force et de grandeur, que vous puisez dans le culte où vous êtes nés et que vous n'oubliez jamais ? Que les peuples se disent : « Cette nation est immortelle ; combien de nationalités sont abolies ! Les Juifs sont toujours vivaces et aucun malheur ne peut les abattre ; ils ont commencé le monde et ils le finiront. » (Applaudissements prolongés). Oui, nous avons commencé le monde et nous y continuerons notre mission, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu, qui a dit : Faisons l'homme à notre image, de fermer ce monde qu'il lui a plu d'ouvrir. (Longs applaudissements.)

Messieurs, laissez-moi vous remercier du fond de mon âme de tous les témoignages d'affection, de toutes les marques d'amitié que vous m'avez, je ne dis pas seulement accordés, mais prodigués. Mon cœur ne peut décrire, ma bouche ne peut exprimer comme je le voudrais, le bonheur que vous m'avez donné. Ma vie a été traversée par bien des malheurs ou individuels ou publics. Les malheurs individuels, je les subis en m'inclinant devant la volonté qui les envoie ; les malheurs publics, je me redresse contre eux avec tout mon courage et mon inaltérable amour pour cette patrie si chère, berceau de nos libertés nouvelles, cette patrie dont le sort est remis entre les mains de tous ses enfants, sans exception de race ni de culte et en

échange de cette protection paternelle dont elle les entoure tous. Laissez-moi vous dire que ce nom de Juif dont on parle tant, n'a certes pas été étranger à ce que j'ai montré d'ardeur ou de résistance patriotique dans tant de fortunes diverses. Seul israélite dans le gouvernement républicain de 1848, seul israélite dans le gouvernement républicain de 1870, seul israélite sénateur nommé par l'Assemblée nationale, j'ai senti dans mon âme le sentiment impérieux de l'immense devoir qui m'était imposé, j'ai mis tous mes soins à l'accomplir. (L'orateur est interrompu par d'unanimes applaudissements.) Et je demeure attaché plus fortement que jamais aux obligations que la situation politique m'impose dans ces temps difficiles, aux principes inébranlables de notre grande Révolution qui, pratiqués avec modération et sagesse, sont le gage le plus certain du calme dans les esprits et de la paix publique. (On applaudit.) Pardon, mes amis, c'est le juif français qui vous parle, quand il préside aujourd'hui les délégués de tant d'autres nations; mais vous savez tous ce que c'est que la patrie et les paroles du fils dévoué à sa mère ne vous déplairont pas. (Non, non, bravos !)

Merci, mes chers, mes bien-aimés coreligionnaires ; ne me plaignez pas trop d'être vieux, vous qui aurez donné à ma vieillesse une satisfaction inespérée et dont elle sent tout le prix. Que Dieu vous protége et vous conserve ! ne m'oubliez pas dans vos familles ; souvenez-vous que vous n'avez pas de meilleur ami et si, dans quelque circonstance, vous avez à vous adresser à lui, vous le trouverez toujours prêt à remplir la mission que vous confierez à sa vieille expérience. (Bravo, bravo ; applaudissements répétés.) La session est clôturée. Si une autre session nous devenait nécessaire, soyez certains que nous vous ferions un devoir de la réclamer, un plaisir de vous revoir. Adieu ! Adieu ! Adieu ! (Salve d'applaudissements.)

BANQUET

OFFERT

A MM. LES MEMBRES ÉTRANGERS DE LA RÉUNION

Les membres parisiens du Comité Central, de concert avec les autres membres parisiens de la Réunion, s'étaient entendus pour offrir un banquet aux membres étrangers de la Réunion.

Ce banquet, servi par M. Al. Lévy, a eu lieu le 14 décembre 1876, à 7 heures du soir, dans les salons du Grand-Hôtel, sous la présidence de M. Ad. Crémieux.

Soixante-trois personnes y ont assisté.

Voici les *toasts* prononcés par des délégués des divers pays représentés à la Réunion.

TOAST de M. AD. CRÉMIEUX,
Président de la Réunion.

Mes chers amis,

La carte qui vous a été remise semble vous dire qu'en vous recevant nous recevons des étrangers, mais nous sommes ici en frères, tous issus de la même origine, tous appartenant à la même famille ; si le mot d'étranger reste,

c'est parce qu'il est français, mais il n'est pas hébreu. (Applaudissements.)

Nous voici donc en frères, et si la parole pouvait bien exprimer les sentiments du cœur, ceux que j'éprouve, je les dirais dans les expressions les plus douces, les plus affectueuses. Nous voilà 70 Israélites, appartenant en quelque sorte à toutes les nations civilisées, réunis pour nous fêter, pour souhaiter ensuite un heureux voyage à ceux qui vont nous quitter; et que vous dirai-je? pour souhaiter un prompt et heureux retour à tous ceux qui voudront revenir près de nous. (Bravo! bravo!) Car enfin, ce repas ne peut pas être le dernier que nous ferons ensemble. (Applaudissements.) Il n'est pas possible que nous ne sentions pas tous, nous, le désir de vous revoir, vous, le désir de nous retrouver. (Applaudissements.)

Ce jour si remarquable pour nous se renouvellera, n'en doutez pas, plus d'une fois. Je ne sais pas combien de fois je le verrai, moi qui ai déjà traversé tant de jours, mais je vous déclare qu'autant que le bon Dieu le voudra, je le prendrai. (Applaudissements.) On a beau vouloir nous séparer, tout nous réunit, et je vois ici trois nations qui me frappent plus spécialement.

L'Amérique! mais c'est admirable ce qui se passe en Amérique pour nous, pour nos Israélites. Voyez-les au milieu de ces villes qui sont si nombreuses aujourd'hui qu'on renonce à les compter, après cet immense développement de cette grande nation, que la France, par un bonheur dont elle est fière, a soutenue dans ses premiers jours, faisant avec elle les premiers pas de liberté! Eh bien! en Amérique, voyez l'état des Juifs, voyez comme ils y sont paisibles, comme ils jouissent de tous les droits, comme on les laisse, eux, aussi bien que tous les autres citoyens, sans aucune espèce d'entraves. Ah! c'est un bel exemple que nous finirons par obtenir partout et laissez ce mot français sortir de nos bouches françaises: nous avons proclamé les premiers sur notre continent euro-

péen, cette grande, cette divine liberté de la conscience, devant laquelle les hommes doivent s'incliner, laissant à chacun, sans rechercher les croyances, le grand et beau nom de citoyen et d'ami de la patrie. (Longs applaudissements.)

A côté de l'Amérique, j'ai l'Angleterre : grande puissance, cette Angleterre avec laquelle je crois que nous formerons bientôt une solide alliance pour ramener le calme et la paix. (Applaudissements.) Ah ! nous nous sommes réunis une fois, il y a 22 ans, dans la guerre de Crimée, lorsque régnait celui qui s'intitulait notre empereur, parce qu'il avait pris d'assaut la République. C'est pour s'élever qu'il s'unit à l'Angleterre, dans cette belle expédition de Crimée qui fut si éclatante pour les deux pays et dont il fit servir la gloire à son usurpation. J'oublie que la politique ne nous regarde pas. (Rires.) Mais quoi ? Elle se mêle et s'unit à tout !

Voilà cette Angleterre qui va remplir un autre rôle avec notre France. Alliance heureuse qui ramènera le calme et la paix, qui empêchera cette guerre terrible qui pourrait amener de si déplorables résultats. Voilà le rôle qui nous est réservé, d'accord avec l'Angleterre. (Applaudissements.)

Ah ! je sais bien qu'entre l'Amérique et l'Angleterre, voilà une autre grande nation et qu'avec elle la politique n'admet pas aujourd'hui des rapports intimes ; mais ici nous sommes Israélites, et que nous importent, à ce titre, les haines de la politique ? Berlin, regardé comme la capitale de l'empire d'Allemagne, est pour la France une triste image ; mais Berlin, regardé comme le séjour où nos Israélites jouissent de tous les droits et se montrent si dignes de les posséder, c'est aussi pour nous une ville amie. Que nous font ici les haines politiques et les inimitiés entre les peuples, quand nous avons l'amitié de Dieu qui nous unit tous ? (Applaudissements.)

Je ne peux pas entrer dans les détails qui vous touchent, vous tous, qui appartenez à tant de nations diverses. Mais,

en ce moment, une grande pensée domine tout ici. De tous les points du monde, de toutes les nations policées, on s'est réuni ici à Paris, sur la provocation d'une nation amie, et nous voilà parlant paisiblement entre nous tous de nos sentiments de cœur que rien ne peut effacer, que rien ne peut détruire, que ni les distances, ni les événements humains ne peuvent atteindre. C'est qu'on ne détruit pas ce que Dieu a fait, et c'est Dieu qui nous a faits pour vivre du même cœur, du même esprit. (Applaudissements prolongés.) Et il faut bien que cela soit ainsi. Parcourez donc l'histoire de la nation juive ; voyez ce qu'elle a été depuis tant de siècles : la nation juive, vous la voyez toujours, elle ne meurt pas. Il n'y a pas un peuple qui subsiste toujours, le peuple juif est toujours là ; une protection placée au-dessus de lui tient en quelque sorte sa tête dans sa main puissante ; elle empêche de s'évanouir un peuple qui a été la première pensée de cette volonté divine quand elle a créé l'humanité. (Applaudissements.)

A présent, mes amis, laissez-moi exprimer les sentiments de mon cœur et vous dire aussi quelque chose pour moi. Je suis vieux : je sais bien que cela ne fait rien d'être vieux, en ce sens qu'on ne meurt pas parce qu'on a 80 ans. (Rires.) Il est vrai que nos savants ont dit que la vie de l'homme est de 70 ans, eh bien ! d'abord, j'ai plus que cela, puisque j'en ai 81 (On rit), et ensuite la vie ne nous appartient pas ; elle nous a été donnée quand nous ne songions certes pas à la demander, elle nous est retirée sans que nous sachions le moment où elle finira. Néanmoins, je suis dans une quiétude parfaite à l'égard du jour où la mort viendra, et en l'attendant, sans la demander, quel délicieux souvenir je vais garder, tant qu'elle ne viendra pas (Rire général), du bonheur que vous avez donné à ma vieillesse. Ces jours passés au milieu de toutes vos sympathies ne s'effaceront de mon souvenir qu'au moment où mon souvenir s'effacera de moi-même. (Applaudissements.)

Je vais demander cependant quelque chose encore :

quand chacun de vous sera dans son pays et qu'il jettera un regard en arrière, qu'il prenne un peu mon image, elle n'est pas belle, mon image (Rires), mais il ne faut pas voir l'extérieur, et c'est l'intérieur qu'il faut connaître (Applaudissements), et je vous déclare qu'ayant traversé des circonstances qui m'ont mis à bien des épreuves, jamais un sentiment de haine n'est entré dans mon cœur. (Applaudissements) Je n'ai porté avec moi que des sentiments de modération et de fraternelle indulgence. Je veux que le jour où l'on viendra me conduire à la tombe, ce jour-là on dise bien quelque chose sur moi, en me plaçant dans ma dernière demeure, je veux qu'on dise : Il a été bon! (Longs applaudissements.)

Et maintenant, Messieurs, je me rappelle que dans les dîners *Cascher*, c'est-à-dire, dans les dîners juifs, la *Bérakha* est la clôture du repas ; c'est une habitude dont il ne faut pas se départir. (Applaudissements.) Si nous ne disons pas : *Çur mi schello akhalnu*, nous pouvons dire les uns aux autres : Que Dieu vous bénisse et vous protége! Nous pouvons nous dire cette bénédiction : « Que Dieu, qui sait que nos cœurs sont à lui, nous donne à tous la plus longue existence pour le fêter aussi longtemps qu'il nous donnera des années. A vous, Messieurs et chers amis, la bénédiction céleste ! » (Longs applaudissements.)

(M. le grand-rabbin Isidor dit la *Bérakha*).

TOAST de M. LE BARON DE WORMS

Vice-Président de la Réunion, Président du Conseil de l'Anglo-Jewish Association, Délégué anglais.

Traduction (1).

Monsieur le Président, Messieurs,

A la demande des autres délégués qui s'adresseront également à vous ce soir, je me propose, contrairement à l'usage observé par moi durant la Conférence, de parler non pas dans votre langue, mais dans la mienne. Je crois superflu de réclamer pour cela votre indulgence, premièrement parce que j'ai la conviction que tous ceux qui m'écoutent comprennent l'anglais; en second lieu, parce que notre illustre Président a associé mon nom à celui de mon pays et, par là, m'a fait une obligation de m'exprimer dans ma langue maternelle. M. Crémieux, dont la vigoureuse et puissante éloquence n'a pas subi la plus légère atteinte des années, — ses années, je peux dire qu'il les compte par ses succès — M. Crémieux a payé son tribut à la grandeur, aux libertés et aux traditions de l'Angleterre, et ces hommages, bien que mérités à tous égards, n'en inspirent pas moins le sentiment d'une lourde res-

---

(1) Voici le texte de ce *toast*, qui a été souvent interrompu par les applaudissements de la Réunion :

Mr. Chairman and Gentlemen,

At the request of the other delegates who will also address you this evening, contrary to the custom I have observed during this Conference, I propose speaking to you, not in your language, but in mine. I need scarcely crave your indulgence for so doing, as, in the first place, I am convinced that nearly all who listen to me understand English; and in the second place, our illustrious president has associated my name with that of my country, thereby rendering it almost imperative upon me to use my mother tongue. Mr. Crémieux, with that powerful, vigorous eloquence, which so far from being in the slightest degree abated by the years,—he can

ponsabilité à l'humble individu qui, soudainement charge de représenter son pays, se voit amené à prendre la parole en son nom. Mais, Messieurs, la responsabilité véritable diminue, dans une large mesure, les difficultés de la tâche, et c'est pourquoi je sais pouvoir compter sur votre indulgence et sur vos sympathies. Tout d'abord, laissez-moi vous féliciter tous, vous, Messieurs, les auteurs de cette fête hospitalière, et vous qui, comme moi-même, étrangers à ce pays, avez été conviés à y prendre part. Mes félicitations s'inspirent de ce fait que cette Assemblée, composée de toutes les nationalités, est, pour ainsi dire, la plus haute manifestation de l'important objet qui nous a réunis dans cette capitale. Si nous différons par la nationalité, nos intérêts, Messieurs, sont identiques, et nous avons deux liens importants qui nous réunissent, d'abord notre communauté de religion, ensuite notre communauté de but. (Applaudissements.)

L'emblème imprimé en tête de chaque document émané

---

number years, I may say, of continued and deserved success,— has paid a tribute to the greatness, to the liberties, to the traditions of England, which, though in every way deserved, imposed a sense of heavy responsability upon the humble individual who thus suddenly advanced to the temporary dignity of the representative of his country, is called upon to respond for it; but, gentlemen, the very responsability of the task diminishes to a great extent its difficulty, for I know that I can therefore count upon your indulgence, and I feel that I can command your sympathies. First and foremost, gentlemen, let me congratulate you all, you, the hospitable givers of this feast, and you, who, like myself, strangers in the land, have been asked to partake of it. My congratulations are directed to the fact that this social gathering of all nationalities is, so to speak, a culmination of the all important object which has brought us together in this capital at this time. If indeed our nationalities be different, our interests, gentlemen, are the same, and we have two great bonds which unite us as one, the first our community of religion, the second our community of purpose. The motto and device printed ad the

soit de l'*Alliance israélite universelle*, soit de l'*Anglo-Jewish Association*, nous montre deux mains jointes dans l'étreinte de l'amitié et de la concorde, et au-dessous, la parole de la foi juive : *Un*. Simples comme cette devise sont toutes les choses que cette devise embrasse et comporte. Nous sommes UNIS en religion comme en action et cette unité est en elle-même le plus grand élément de force. Si, grâce à elle, les israélites ont pu, durant de longs siècles, résister aux tempêtes de la superstition et de l'intolérance, nous avons certainement lieu d'espérer qu'aujourd'hui, que l'éducation, celle des nations comme des individus, a fait de si grands progrès et que la civilisation étend sur tous les points du globe sa bienfaisante influence, les représentants des grandes Puissances en ce moment réunis à Constantinople pour y décider la question de paix ou de guerre, prêteront l'oreille à la voix unanime des israélites délégués de toutes les parties du monde, et introduiront dans les futures conventions les mesures qui assureront à nos frères malheureux et opprimés en Orient les

---

head of every document, which emanates either from the *Alliance Israelite Universelle* or from the Anglo-Jewish Association, displays two hands clasped together in the grasp of friendship and unity, and under that device is the word in Hebrew meaning "one". Simple as this device and motto are, everything is embraced and conveyed by it. We are indeed one in religion as in aim, and that unity is in itself the greatest element of strength! If through that unity of religion as of purpose the Jews have been able, during the ages long past, to withstand the storms of superstition and persecution, surely we have reason to hope that in the present day, when the education of nations as of individuals has made such giant strides, when civilisation has spread its beneficent influence over all parts of the globe, the representatives of the great governing Powers now sitting at Constantinople to decide the momentous question of peace or war, will listen to the combined, to the unanimous voice of Jewish delegates from all parts of the world, and introduce into future conventions such measures as shall secure to our suffering and our oppressed

droits sacrés de la liberté de conscience, de la liberté politique et civile accordés aux autres populations, sans distinction de croyance. Messieurs, notre digne Président nous a recommandé, dans son admirable discours, de nous abstenir de toute parole susceptible de s'interpréter comme l'expression d'opinions politiques, mais il conviendra avec moi. j'en suis sûr, que dans certaines questions, auxquelles nous ne pouvons pas ne pas toucher dans une réunion comme celle-ci, il est impossible de tracer la ligne de démarcation destinée à empêcher ceux qui sont, comme moi, dévoués à notre cause, d'exprimer leur profonde indignation au spectacle de persécutions commises dans des pays récemment dotés de l'autonomie. L'histoire nous montre que les nations qui, par l'action lente du temps ou par l'effet d'une révolution ou d'une grande guerre, ont obtenu leur indépendance, ont commencé par étendre aux autres le bienfait de la liberté qui venait de leur être accordé. La Roumanie, si on peut faire à ce pays l'honneur de l'appeler une nation, la Roumanie fait exception à cette règle. D'ordinaire,

---

brethern in the East that sacred liberty of conscience, that sacred liberty of rights, political and civil, which have been accorded to the other populations irrespective of creed. Gentlemen, our worthy president recommanded in his admirable address, that whe should as far as possible exclude from the observations we might make. anything which might be construed into expressions of political opinion, but I am sure that he will agree with me that in approaching questions, wich we must of necessity approach at a meeting like this, it is impossible to draw the line of demarcation so close as to debar those who like myself are heart and soul in the cause, from expressing the deep, the pont up indignation they feel at the more flagrant persecutions perpetrated in lands to whom autonomy has been recently given. The annals of the past tells us that when nations either by the silent work of time or by the sweping effects of revolution, or as the result of some great war have obtained their independence, the first acts have been to grant to others the liberty accorded to themselves. If Roumania can be so far dignified as to be called a nation, then

l'indépendance donnée à un peuple ou à un individu augmente l'esprit de tolérance, s'il existe déjà, ou le développe, s'il est à l'état latent. Tout autres sont les choses en Roumanie. Cet État vassal, élevé à une existence autonome par la bienveillance des Puissances lors du traité de 1856, — traité cimenté par le meilleur du sang de l'Angleterre et de la France, — son premier acte n'a pas été de se réjouir de cette liberté généreusement octroyée, mais de se servir du nom sacré de liberté comme d'un moyen d'oppression. L'on peut faire valoir, Messieurs, pour l'atténuation d'une si monstrueuse anomalie — et je consens à ce que la Roumanie ait le bénéfice de l'excuse, — que cette nation n'a point d'histoire; ce peuple, point de traditions. C'est quelque chose, croyez-moi, pour un peuple, de pouvoir se remémorer les faits héroïques du passé : dans cet esprit de chevalerie inscrit en lettres d'or sur les pages de l'histoire, il y a je ne sais quoi qui stimule les nations comme les individus à persévérer, à progresser et, par-dessus tout, à préserver de souillures l'écusson de leurs ancêtres. La Roumanie n'a point ces

---

she affords a most striking flagrant exception to this rule. When independence is granted either to a people or to an individual, it either increases the spirit of tolerance, if it already exist, or develops it, if it be latent. With Roumania such is not the case. A vassal state raised to an autonomous existence by the goodwill of the Great Powers by the Treaty of 1856—a Treaty cemented by the best blood of England and France—her first act was not indeed to rejoice in that freedom so generously accorded to her, but to use the sacred name of liberty as a byword for oppression. It might fairly be urged, gentlemen, in extenuation of so monstrous an anomaly,—and I am willing that Roumania should have the benefit of it,—that the nation is a nation without a history, her people a people without traditions. There is something, believe me, in a people being able to look back to the heroic deeds of the past; there is something in the spirit of chivalry written in letters of gold on the page of history, which emulates nations, as it does individuals, to persevere, to progress, and, above all, not to stain

aiguillons de fierté ; elle ne peut se retracer de grands faits du passé, ni par conséquent y puiser la volonté de les continuer dans l'avenir. Mise en possession de la liberté sans avoir elle-même lutté pour la conquérir, au lieu d'en développer les précieux résultats, elle en abuse et, sous le saint nom de religion, elle persécute ceux que des siècles de résidence ont faits ses fils, ceux dont l'intelligence et l'industrie ont principalement contribué à l'augmentation de sa richesse et de sa prospérité. L'oppression qu'elle inflige aux israélites démontre à la fois son peu de courage et l'ignorance de son gouvernement. (Applaudissements).

En opprimant les Juifs, parce qu'il sont numériquement les plus faibles et sous prétexte qu'ils sont étrangers dans le pays, elle prouve sa pusillanimité; son ignorance ressort de ce fait, que la cause de la persécution est dans la peur qu'elle a de l'intelligence, de la force, de la concurrence industrielle des juifs. C'est dans la crainte de cette concurrence industrielle et intellectuelle, unie à la possession du pouvoir, qu'est la principale cause de l'oppres-

---

the escutcheon their forefathers bore before them. Roumania has not these incentives ; she cannot look back upon the brave deeds of the past, and be thereby stimulated to perpetuate them in the future; becoming possessed of liberty, whithout herself struggling for it, instead of developing its most precious results, she abused it ; and how, by persecuting under the sacred name of religion, those whom centuries of residence had made her sons, those whose intelligence and industry have mainly contributed to increase her wealth and prosperity. Her oppression of the Jews affords a twofol demonstration of the cowardice which prompts it, and the ignorance of the Government which tolerates and encourages it, for she oppresses them because they are numerically weak and strangers in the land, this proves her cowardice. Her ignorance is shown by the fact that the cause of the persecution is that she dreads the intellect, strength and consequent industrial competition of the Jews. It is the fear of that competition of industry and intelligence, coupled with the knowledge that the power is in her hands, which is the main cause of the oppression

sion des israélites en Roumanie. Laissez-nous espérer, Messieurs, que les plénipotentiaires appelés à représenter les grands intérêts du monde à la Conférence de Constantinople, apercevront clairement la raison et l'effet de ces persécutions; qu'ils reconnaîtront également que les intérêts de la justice et de l'humanité en exigent la fin à tout jamais. L'article 46 de la Convention de Paris de 1858 doit être rayé et remplacé par une clause mentionnant spécialement les israélites, conjointement avec les sujets chrétiens, comme jouissant, de par les traités et de par les lois, de la liberté religieuse, civile et politique, droit primordial donné par Dieu à l'homme et qu'il n'est au pouvoir de personne de lui enlever. Messieurs, nous aimons tous la nature, nous avons tous observé que lorsque l'hiver étend son manteau de neige sur le sol de la terre, il recouvre mainte petite plante, mainte petite fleur; il nous semble, alors, que ce froid et blanc suaire les dérobe pour toujours à nos regards; qu'atteintes dans leurs bourgeons, ces fleurs ne puissent que s'étioler et mourir. Cependant il n'en est point ainsi : car, sitôt que le soleil

---

of the Jews in Roumania. Let us hope, gentlemen, that these Plenipotentiaries, called upon to represent the great interests of the world at te Conference at Constantinople, will see clearly the reason, the cause, the effect of these persecutions ; will see, also that the interests of justice and humanity demand that they should cease for ever. The 46th Article of the Convention of Paris, 1858, should be struck out, and another clause inserted in which the Jews shall be specially mentioned together with the Christian subjects, as entitled by treaty and by law, to that religious, civil and political liberty, which is the birthright granted by God to man, and not in the power of man to deprive him of. Gentlemen, we are all lovers of nature, we have all observed how when winter spreads hers snowy veil over the bosom of the earth, she encloses beneath it many a little flower; we might think that when that cold chilly snow hides those bright flowers from our eyes, we should never see them again in their freshness and sweetness, but, that nipped in the bud, they would fade and

fait fondre leur glaciale enveloppe, ces petites fleurs se reprennent à bourgeonner, comme si elles portaient en elles une vie nouvelle, avec une vigueur, avec un éclat renouvelés. Il en est de même, Messieurs, des nations opprimées. Les Juifs ont été et, dans différents pays, sont encore sous les neiges de la persécution, de la superstition et de l'ignorance; mais quand les rayons du soleil de la liberté feront fondre cette couche hivernale, les Juifs, pareillement aux fleurs, s'élanceront dans une existence nouvelle avec une vigueur nouvelle et une nouvelle indépendance. C'est pour obtenir ce résultat en faveur de nos frères souffrants que nous sommes ici ce soir; c'est dans ce but qu'a eu lieu cette Réunion et, croyez-moi, avec la justice et la foi pour nous, nous devons réussir et nous réussirons. Je termine, Messieurs, avec le fervent espoir que le droit prévaudra sur la force. (Longs applaudissements.)

TOAST de **M. ARTHUR LÉVY,**
Délégué des États-Unis d'Amérique.
Traduction.

Messieurs,

Ma nomination comme délégué a été pour moi un bonheur inattendu. J'eusse préféré qu'un meilleur orateur

---

die; such is, however, not the case, for when the sun once again melts their icy covering, these little flowers spring up again, as it were, to a new life, with renewed vigor and renewed brightness! So it is, gentlemen, with oppressed nations. The Jews have been, and are still in some parts of the world, covered with a killing snow of persecution, superstition and ignorance; but when the rays of the bright sun of liberty shall melt that covering, they, like the flowers, will spring again into new life, new vigor, and new independence. It is to attain this, for our suffering brethren, we are here tonight; this Conference has met to achieve that end, and believe me, that with justice and truth on our side, we must, we shall succeed. With these words; gentlemen, I conclude, and with the fervent hope that right will prevail over might.

que moi eût été choisi pour représenter les 400,000 israélites américains. Je puis assurer que chacun de ces 400,000 israélites serait prêt à appuyer cordialement l'œuvre de la Réunion, dont les travaux, je l'espère, auront des résultats permanents pour la grande cause des israélites, et en particulier pour la protection des israélites de l'Orient. Ceux-ci obtiendront, je le souhaite, cette situation qu'ils méritent si bien, et la jouissance pleine et entière de ces droits si estimables : la liberté civile et religieuse.

TOAST de **M. LE BARON TODROS,**

Délégué italien.

Traduction (1).

Messieurs,

Permettez-moi, comme délégué du Comité Vénéto-mantouan, de joindre ma voix à la voix éloquente qui s'est déjà élevée pour célébrer l'union cordiale qui nous lie tous.

Bien qu'un seul Comité m'ait donné mission d'exprimer ses vœux, j'ose néanmoins me faire l'interprète de tous les israélites italiens en apportant ici des paroles de concorde fraternelle, et je suis certain de leur assentiment.

Salut à vous tous ici présents, qui, animés d'un sentiment généreux, voulez concourir à l'amélioration de nos coreligionnaires de l'Orient!

---

(1) Voici le texte de ce *toast :*

A me delegato del Comitato Veneto-Mantovano, sia permesso dalle S. V. di giungere la mia alle voci entusiastiche elevate già per festiggiare la cordiale unione chi noi tutti lega.

Benchè da un sol Comitato io abbia ricivuto missione di esprimerne i voti, oso nullameno farmi interprete di tutti gl' Israeliti Italiani con parole di fraternevole concordanza e conscio dei loro sentimenti.

Salve! grido a voi tutti qui presenti, che con generoso animo volete concorrere al miglioramento dei nostri correligionarii orientali ;

Salut à la France noble et hospitalière, qui, avec tant de générosité, soutient tous ceux qui ont recours à sa puissance, à ses lois tutélaires.

Salut à tous les membres de l'*Alliance israélite*, qui, avec un zèle exemplaire, se dévouent constamment au bien de nos coreligionnaires!

Salut infini à notre vénérable Président, qui, durant sa longue vie, n'a point été arrêté par l'âge ou les fatigues dans la défense du faible contre l'oppresseur, de l'innocent contre les terribles accusations, du juste contre l'injuste!

TOAST de M. ALBERT COHN.

Messieurs et chers amis,

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais comme président de nos différentes sociétés de bienfaisance et d'instruction, comme membre du Consistoire Central, mes amis ont l'habitude d'entendre quelquefois ma parole, surtout dans des occasions où tous sont réunis.

Je les dois d'ailleurs à la population itatienne qui a eu la bonté de me nommer son délégué.

L'ultima volta fui à Roma alla festa dì Pentecosta. Mi trovai alla chiesa dì san Pietro lunedi sera, alla riunione del *concile*, quando il Papa implorava l'assistenza su-

---

Salve! alla Francia nobile e ospitaliera, che con benevolente spirito accoglie chiunque abbia d'uopo di ricorrere alla sua potenza, alle sue tutelari leggi;

Salve! a tutti i Membri dell' Israelitica Alleanza, che con uno zelo esemplare, al bene di nostri correligionari costantemente si dedica;

Salve infine! al venerabile nostro Presidente, il quale, durante tutta la sua lunga vita, non perdonò mai a disagi, a fatiche per difendere il debole contro l'oppressore, l'innocente contro terribili accuse, il giusto contro l'ingiusto.

prema. Lo stesso giorno, dopo la festa, i miei coreligionarj mi cercavano per rendermi al *Talmud Thorah* del Ghetto ; io indirizzai la parola all'Università, e dissi loro : sono oggi dici-otto secoli, che l'ultima festa fù celebrata al tempio di Gerusalemme, assediato dai Romani. Speriamo che sarà oggi l'ultima festa celebrata nel Ghetto. Quattro mesi dopo, al fine del settembre, noi fuimmo assediati in Parigi, ma Roma fù liberata. Scrissi per mezzo del pallone al caro Alatri : Noi siamo prigioneri, mà il Ghetto è libero. Io sono divenuto profeta senza saperlo ed il caro amico mi rispose בריך מחליף הזמנים « Che dio sia benedetto, che ha cambiato i tempj e le circostanze ! (1) »

C'est le premier motif pour lequel je devais prendre la parole au nom de nos populations et de nos coreligionnaires italiens.

Maintenant, Messieurs, retournons à notre pays pour deux différents motifs : premièrement, parce que je suis français de cœur et d'âme, non-seulement par la naissance de mon arrière grand'père, mais par ma volonté propre, qui m'a réuni, il y a quarante ans ; c'est le pays où j'ai pris femme, où sont nés mes enfants, qui portent le cœur le plus français.

---

(1) Voici la traduction de ce passage italien :

La dernière fois que je fus à Rome, c'était à la fête de la Pentecôte Je me trouvai à Saint-Pierre lundi soir, à la réunion du Concile, quand le Pape implora l'assistance suprême. Le même jour, à l'expiration de la fête, mes coreligionnaires me cherchèrent pour me rendre au *Talmud Thora* du ghetto. J'adressai la parole à la Communauté et je dis : « Il y a maintenant 18 siècles que la dernière fête fut célébrée au temple de Jérusalem assiégé par les Romains. Espérons que ce sera ici la dernière fête célébrée dans le ghetto. » Quatre mois plus tard, à la fin de septembre, nous étions assiégés à Paris, mais Rome était délivrée. J'écrivis par ballon au cher Alatri : « Nous sommes prisonniers, mais le ghetto est libre : » J'ai été prophète sans le savoir ; et mon cher ami me répondit : « Béni soit Dieu qui change les temps et les circonstances ! »

Il y a encore un autre motif, et je me permets, à vous étrangers (il n'y a pas d'étrangers ici), de rappeler un mot qui appartient à un poëte allemand, Jean Paul, connu par son esprit, sa parole et son habileté en fait d'éloquence. Il dit : Chaque homme a deux patries, d'abord celle dans laquelle il est né, et ensuite la France, car la France est la patrie de tout homme qui chérit la liberté.

Eh bien! Messieurs, en prenant ici la parole et en rappelant ces différents souvenirs, je ne veux que vous dire : Ne désespérons jamais. Il y a un ancien proverbe qui dit : Il ne faut pas oublier Dieu et il ne faut pas croire que Dieu nous ait oubliés. Ces deux paroles ont été, pour ainsi dire, le but de ma vie. Je n'oublie jamais Dieu, je suis sûr qu'il est près de moi, je suis sûr qu'il me guide partout où je suis, partout où je marche : כי מלאכים יצוה לך לשמרך בכל דרכיך « Dieu t'envoie ses bons anges pour te conduire sur ton chemin, » et je ne crois pas que Dieu m'oubliera jamais. Et cette espérance d'Israël sera notre protection. Je suis d'une race assez vivace, non-seulement parce que je suis juif, mais je suis *Cohen* ; dans ma famille sont nés Jérémie et Ezéchiel, dans ma famille sont nés les Macchabées. J'ai du sang royal et prophétique dans les veines. Je ne l'oublie pas. Croyez-moi, cette pensée ne m'inspire aucun orgueil. Je suis fier quand je parle de ces souvenirs, comme je le suis d'avoir pu gagner la sympathie des plus hauts personnages.

Ainsi, Messieurs, finissons par une parole qui est remarquable. Je conseillerai aux ambassadeurs réunis à Constantinople de bien protéger la juste cause des Juifs, car si, par malheur, ils ne protégeaient pas les Juifs, je leur garantis qu'ils ne protégeront pas non plus les chrétiens. La parole est : בשמים אין כאל ובארץ מי כעמך ישראל « Dieu dans le ciel ; et sur la terre, Israël! » (Applaudissements.)

TOAST de M. *le* Dr LANDSBERG

Délégué allemand.

Traduction (I).

Messieurs,

J'ai l'honneur, au nom des délégués allemands, de répondre aux paroles par lesquelles notre vénéré Président, avec votre vive approbation, a salué les étrangers qui sont ici. Messieurs, vous savez que personne ne peut dépouiller entièrement son caractère : je suis rabbin et je veux commencer mon *toast* par une parole de la Bible (Approbation), pour faire mieux resortir les rapports entre les étrangers et vous. L'Écriture rapporte qu'Abraham, notre premier patriarche, dit aux habitants d'Hébron : גר ותושב אנכי עמכם « Je suis au milieu de vous un étranger et un citoyen. » Parole singulière, qui paraît contenir une contradiction. Comment peut-on être à la fois étranger et indigène ? Sans doute, en Roumanie, cela se voit (Rires) ; là, on trouve même des indigènes qui

---

(I) Voici le texte de ce *toast :*

Meine Herren !

Ich habe die Ehre, im Namen der deutschen Delegirten, auf die Rede zu antworten, mit welcher unser verehrter Herr Præsident unter Ihrer Aller lebhafter Zustimmung uns „die Fremden" hier begrüsst hat. Meine Herren, Sie wissen, es kann keiner heraus aus der Haut, in der er steckt ; ich bin Rabbiner, ich will daher meinen Trinkspruch mit einem Bibelworte beginnen (Beifall), um das Verhæltniss, in welchem wir als „Fremde" zu Ihnen stehen, næher zu beleuchten. Es heisst in der Schrift von Abraham unserem ersten Stammvater, dass er zu den Bewohnern von Hebron gesprochen : „Ich bin bei euch ein Fremder und ein Bürgar," ein eigenthümliches Wort, das einen Widerspruch in sich zu enthalten scheint, wie kann Jemand ein Bürger und ein Fremder im Lande sein ? Allerdings, in Rumænien ist dies sehr wohl mœglich (Schallendes Gelæchter), da gibt es selbst Einge-

sont traités comme étrangers; mais on n'en était pas encore là à Hébron ! (Rires.)

Abraham, qui, au milieu d'un peuple payen adorait seul le vrai Dieu, voulait sans doute dire, par cette parole, qu'il était bien obligé de se considérer comme étranger à Hébron, puisque sa religion, sa manière de vivre, toute sa manière de penser et de considérer les choses, différaient profondément de celles du pays, mais qu'il pouvait cependant se regarder comme citoyen, par le droit de cité dont il jouissait, par les relations journalières qu'il avait depuis si longtemps avec ce peuple, et par l'intérêt qu'il prenait à la prospérité de la ville. Il était étranger par la vie religieuse, indigène par la vie civile.

Cette même parole, mais dans un sens retourné, nous pouvons vous l'adresser aujourd'hui. Nous sommes chez vous des étrangers, puisque nous n'avons pas ici des droits de cité. puisque nous demeurons très-loin d'ici, quelques-uns même de l'autre côté de l'Océan; puisque nous avons une autre langue, une autre patrie, une situation

---

borene, die als Fremde behandelt werden; allein so weit war man doch damals in Hebron noch nicht! Aber Abraham, der mitten unter einem heidnischen Volke der einzige Bekenner des einzigen Gottes war, wollte vielleicht mit jenem Ausdrucke sagen, dass er sich zwar als einen Fremden in Hebron betrachten müsse, da sein Glaube, seine Lebensweise, seine ganze geistige Richtung und Anschauung so grundverschieden von der allgemein herrschenden sei, dass er aber dennoch sich einen Mitbürger nennen dürfe durch das Heimathsrecht, das er hier geniesse, durch den tæglichen Verkehr und Umgang, in welchem er seit so langer Zeit zu diesem Volke stehe, und durch den Antheil, den er an dem Wohle dieser Stadt nehme; er nannte sich fremd in religiœser, und heimisch in bürgerlicher Beziehung. Nun, dasselbe Wort, nur im umgekehrten Sinne, kœnnen auch wir heute zu Ihnen sprechen : wir sind Fremde bei Ihnen, da wir kein Heimathsrecht haben, da wir sehr weit von hier entfernt wohnen, manche selbst jenseits des Oceans; wir sind Ihnen fremd durch unsere Sprache, durch unser Vaterland, durch die staatlichen Verhælt-

politique qui nous sépare ; mais nous sommes cependant vos concitoyens, nous le sommes par notre foi, notre Dieu, nos convictions religieuses; nous le sommes par les droits du cœur, qui nous donnent l'indigénat; par les liens de l'*Alliance israélite universelle*, qui nous unissent tous étroitement. (Vifs applaudissements.)

Oui c'est l'honneur immortel de cette *Alliance* de nous avoir donné conscience de ce profond sentiment de solidarité que nous avons les uns pour les autres comme israélites de tous les pays, et de nous avoir enseigné le devoir de conserver et de développer ce sentiment. Nous sommes répandus sur toute la terre et appartenons à des patries diverses; nous aimons chacun notre patrie et la servons de notre bien et de notre vie, de corps et d'âme; mais sans nuire à ce patriotisme, par lequel nous égalons partout nos concitoyens des autres cultes, nous avons dans nos cœurs une petite place restée libre pour le sanctuaire de la vie, qui nous est commun avec tous nos coreligionnaires sur toute la surface de la terre, auquel sont liés pour nous

---

nisse die uns trennen ; aber wir sind dennoch zugleich Bürger bei Ihnen, Bürger durch unseren Glauben, unseren Gott, durch unsere religiœsen Ueberzeugungen, Bürger durch das Heimathsrecht des Herzens, das wir bei Ihnen besitzen, durch das Band der *Alliance Israélite Universelle*, das uns mit einander eng verbindet. (Lebhafter Beifall.)

Ja, es ist das unsterbiche Verdienst dieser *Alliance*, dass sie uns das tiefe Gefühl der Zusammengehœrigkeit, das wir als Israeliten aller Orten für einander haben, zum Bewusstsein gebracht und uns auf die Pflicht hingewiesen hat, dieses Gefühl zu bewahren und zu bewæhren. Wir sind über die ganze Erde zerstreut und gehœren der Eine diesem, der Andere jenem Vaterlande an; wir lieben jeder unser Vaterland und dienen ihm mit Gut und Blut, mit Leib und Seele ; aber unbeschadet dieses Patriotismus. in Bezug auf welchem wir nirgends unseren andersglæubigen Mitbürgern zurückstehen, haben wir in unserem Herzen noch ein Plætzchen frei für das Heiligthum des Lebens, das uns mit allen unseren Glaubensgenossen auf der ganzen Erde

de grands souvenirs et de grandes espérances, que nous avons sauvé de la destruction comme il nous a sauvés au milieu de toutes les étonnantes vicissitudes que nous avons traversées, où sont enracinés et où s'élèvent bien haut toute notre vie intellectuelle, notre rôle dans l'histoire universelle, la durée de notre existence. Ce sanctuaire, c'est notre religion, au-dessus de laquelle brille d'un éclat inextinguible le mot אחד אנ, qui se rapporte aussi bien au Dieu que nous adorons qu'au peuple qui l'adore. (Vive approbation.)

L'*Alliance* a donné à cette pensée une expression vivante Elle a pris pour devise cette ancienne parole de nos pères, si souvent prononcée comme une plainte, ou une consolation ou un avertissement : כל ישראל ערבים זה בזה « Tous les israélites sont solidaires les uns des autres. » L'*Alliance* accepte cette solidarité, que nos ennnemis ont de tout temps interprétée méchamment, sur laquelle le premier Aman a déjà fondé, comme il semble, ses accusations contre nous, lorsqu'il disait: ישנו עם אחד מפזר ומפרד בין העמים

---

gemeinsam ist, an das sich für uns gemeinsame grosse Errinnerungen und Hoffnungen knüpfen, das wir uns gerettet haben, wie es uns gerettet hat aus allen den wunderbaren Schicksalen die uns betroffen, und in welchem unser ganzes geistiges Sein, unsere weltgeschichtliche Bedeutung, unsere Fortdauer wurzelt und gipfelt ; dieses Heiligthum das ist unsere Religion, über welcher sich mit unauslœschlicher Flammenschrift das Wort prangt : אחד, das sich ebenso auf den Gott bezieht den wir anbeten, als auf das Volk, das ihn anbetet (Lebhafter Beifall). Die *Alliance* hat diesen Gedanken zum lebendigen Ausdruck gebracht; sie hat sich zum Wahlspruche genommen jenen alten Ausruf unserer Væter, der so oft bald als Klage, bald als Trost, bald als Mahnung vernommen worden ist : כל ישראל ערבים זה בזה Alle Israeliten müssen für einander einstehen. Die *Alliance* acceptirt diese Solidaritæt, die uns unsere Feinde von jeher in bœswilligem Sinne zugesprochen haben, auf welche, wie es scheint, schon der ælteste Haman seine Anklage gegen uns gestützt hat, indem er sagte : ישנו עם אחד מפזר ומפרד בין

« Il y a un peuple répandu et dispersé parmi les peuples. » Nous sommes *un* peuple עם אחד, un peuple uni, malgré la division et la dispersion. Quelle douleur n'éprouverait pas cet Aman si, dans cette salle brillante, il nous voyait ici réunis (Rire général), hommes des quatre coins du monde, appartenant aux pays et aux langues les plus diverses, et ne parlant cependant qu'une seule langue, la langue de la fraternité, la langue de la fidélité et de l'attachement au Dieu de nos pères et à tous ceux qui l'adorent! C'est pourquoi nous ne sommes nullement étrangers les uns aux autres, nous sommes frères et nous nous en réjouissons, quand même Aman devrait en éprouver une profonde indignation (Rires). Nous sommes frères, et c'est pourquoi nous sommes venus ici de régions lointaines afin de nous adresser aux Puissances européennes réunies pour résoudre la question orientale, et pour leur rappeler que nous avons aussi des intérêts en Orient que nous voulons protéger, quoique aucune Puissance ne nous ait donné cette mission et que nous ne tenions notre mandat d'aucun souverain. Notre mandat nous est dicté par nos

---

העמים « Es gibt ein Volk einzig, einheitlich, obgleich zerstreut unter den Nationen; wir sind ein עם אחד, eines, einheitlich, zusammengehœrig, bei aller Zersprengtheit und Zersplitterung. O welch ein Aerger würde dieser Haman heute empfinden, wenn er uns heute in diesem glænzenden Saale sitzen sæhe! (Allgemeines Lachen). Mænner aus allen vier Weltgegenden, den verschiedensten Nationalitæten und Zungen angehœrig, und doch nur eine Sprache redend, die Sprache der Brüderlichkeit, die Sprache der Treue und Anhænglichkeit für den Gott unserer Væter und für Alle die ihn bekennen! Wir sind daher einander nimmermehr fremd, wir sind Brüder und haben uns daher aus weiten Fernen hier zusammengefunden, um den Europæischen Mæchten, die jetzt zur Læsung der orientalischen Frage sich versammelt haben, zuzurufen, dass wir auch Interessen im Orient haben, die wir wahren wollen, obgleich wir hierzu von keiner Grossmacht berufen worden sind und von keinem Souveræn ein Mandat erhalten haben; aber unser Mandat ist uns von unserem Herzen dictirt,

cœurs et notre Puissance, c'est l'*Alliance israélite universelle!* (Applaudissements.)

Mais avant tout, nous ne pouvons pas être étrangers les uns aux autres, puisque nous avons un Président que nous regardons tous comme un père commun, dont nous pouvons nous regarder comme les fils. M. Adolphe Crémieux n'appartient pas à vous seuls, Israélites de Paris, il appartient aussi à nous, étrangers, il appartient aux Israélites du monde entier. Dans quelque pays que se trouve un Israélite d'une haute situation ou d'une haute valeur, qui s'occupe de ses frères pour les protéger contre le fanatisme, la haine, l'injustice et la violence, qu'il le sache ou non, il aura Crémieux pour modèle; il aura pour modèle ce vieillard qui depuis un demi siècle et plus est notre champion le plus vaillant et dans le cœur duquel encore aujourd'hui, en dépit de ses quatre-vingt-un ans, brûle le feu d'un enthousiasme de vingt ans pour le Judaïsme (Applaudissements prolongés). Qui de nous ne l'a pas admiré durant ces derniers jours, pendant qu'il présidait, avec tant d'application et de charme, à toutes les séances

---

und unsere Grossmacht ist die *Alliance Israelite Universelle.* (Lebhafter Beifall.)

Vor allem aber kœnnen wir einander nicht fremd sein, da wir einen Præsidenten haben, zu dem wir Alle wie zu einem gemeinsamen Vater aufblicken, als dessen Kinder wir uns betrachten kœnnen; Herr Adolph Crémieux gehœrt nicht bloss Ihnen, den Israeliten von Paris; meine Herren, er gehœrt auch uns, den Fremden, den Israeliten der ganzen Welt an. Wo in irgend einem Lande ein Israelit von hoher Stellung und Geltung sich seiner Brüder annimmt, um sie zu schützen gegen den Fanatismus, gegen den Hass, gegen Unrecht und Gewalt, Crémieux ist bewusst oder unbewusst sein Vorbild, dieser greise Mann, der seit einem halben Jahrhundert und darüber unser tapferste Vorkæmpfer ist und in dessen Herzen noch heute, trotz seinen 81 Iahren das Feuer jugendlihhsr Begeisterung für das Judenthum lodert. (Lebhafter Beifall.) Wer von uns hætte ihn in diesen Tagen nicht bewundert, wie er so rüstig und liebenswürdig allen diesen Sitzungen dieser

de notre Réunion? Qui n'a pas été enchanté par la magie de sa parole, transporté par la puissance de la vérité qu'il annonçait? Qui de nous n'a été ému jusqu'aux larmes, lorsque, dans son discours, Crémieux, s'appuyant sur l'émancipation des Juifs de l'Occident, demandait celle des Juifs de l'Orient, et s'écriait : « Les Juifs sont partout les mêmes hommes. » Qui ne voit, dans cette seule parole, toute la tendresse de ce cœur paternel, qui aime et chérit même l'enfant resté en arrière et négligé, reconnaît en lui sa chair et son sang, et est persuadé qu'avec des soins il se développera avec le même éclat que ses autres enfants. (Vifs applaudissements.)

Messieurs, en nous ralliant autour de notre père Crémieux, nous nous reconnaissons doublement frères. (Applaudissements.) Il a demandé notre bénédiction : je ne suis pas en état de lui exprimer la bénédiction que lui adressent, de tous les pays, avec reconnaissance et vénération, mille et mille cœurs. Je pense involontairement à l'histoire de ce juif de Prague, qui fut député auprès de l'Empereur

---

Conferenz præsidirte, wer wære nicht von dem Zauber seiner Rede entzückt, von der Macht der Wahrheit, die er verkündete, erhoben worden, und wer von uns war nicht zu Thrænen gerührt als in seiner Rede Crémieux, gestützt auf die Emancipation der Juden des Occidents, die Emancipation der Juden des Orients verlangte, indem er vor der ganzen Welt ausrufen wollte : « *Les Juifs sont partout les mêmes hommes.* » Wer hœrt aus diesem einen Worte nicht die ganze Fülle eines væterlichen Herzens heraus, das auch das zurückgebliebene oder vernachlæssigte Kind herzlich liebt, in ihm das eigene Fleisch und Blut erkennt und fest überzeugt ist, dass es bei sorgsamer Pflege gleich den andern Kindern sich herrlich entwickeln werde. (Lebhafter Beifall.)

Meine Herren, indem wir uns um Vater Crémieux schaaren, erkennen wir uns doppelt als Brüder. (Beifall.) Er hat vorhin von uns unseren Segen verlangt : ich bin nicht im Stande, diesen Segen wiederzugeben, der ihm in allen Lændern tausendfach und aber tausend Herzen in Dankbarkeit und Ehrfurcht gespendet wird. Ich denke dabei unwillkührlich an die Erzæhlung von

dans un moment où ses coreligionnaires étaient menacés d'expulsion, pour invoquer la grâce du souverain. Ne pouvant être admis après de longues attentes dans les antichambres, et ayant manifesté un peu haut son mécontentement devant l'huissier impérial, qui lui imposa silence, il dit : « Par ma bouche parlent 10,000 voix qui m'ont envoyé ici, et quand 10,000 voix se font entendre, quelque bas qu'elles parlent, on entend cependant un grand cri. » Eh bien ! Messieurs, songez quel grondement traverserait cette salle, si je voulais ou pouvais rendre toutes ces voix par lesquelles tout Israël bénit notre père Crémieux et lui souhaite de vivre encore longtemps, dans toute la fraîcheur de son intelligence et toute son activité, et de se réjouir du fruit de sa vie si féconde ! (Chaleureux applaudissements.)

Messieurs, on honore et on réjouit le mieux son père, en aimant son enfant et surtout son enfant de prédilection. L'*Alliance israélite universelle* est l'enfant de prédilection de Crémieux et elle mérite les sympathies et le con-

---

jenem Prager Juden, der, bei einer anbedrohten Austreibung seiner Glaubensgenossen zum Kaiser geschickt, um dessen Gnade anzurufen. Als er nach langem Antechambriren nicht vorgelassen worden war und hierüber seinen Unmuth im Vorsaale etwas laut zu erkennen gab, zu dem kaiserlichen Diener, der ihm das „Schreien" verbieten wollte, sprach : „Aus meinem Munde reden 10.000 Stimmen, die mich hieher geschickt, und wenn 10.000 Stimmen noch sehr leise reden, wird doch daraus ein grosses Geschrei." Nun, meine Herren, denken Sie, welch ein Sturmesbrausen würde durch diesen Saal gehen, wenn ich alle die Stimmen wiedergeben wollte oder kœnnte, mit den ganz Israël unseren Vater Crémieux segnet und ihm wünscht, dass er noch lange, lange uns in Geistesfrische und rüstig erhalten bleibe und sich der Erfolge seines thatenreichen Lebens erfreue ! (Lebhafter Beifall.)

Meine Herren ! Einen Vater ehrt und erfreut man am besten, wenn man sein Kind, und namentlich sein Lieblingskind libt und fœrdert. Die *Alliance Israélite Universelle* ist das Lieblingskind

cours de nous tous. Levez avec moi votre verre et promettons que nous voulons tous conserver et fortifier en nous ce lien de l'*Alliance*, afin que chacun de nous ait, dans sa patrie, le droit de dire avec moi à nos coreligionnaires des autres pays : « Je suis un étranger et un indigène au milieu de vous. » Vive l'*Alliance israélite universelle !* (Applaudissements prolongés.)

TOAST de **M. LE GRAND-RABBIN ASTRUC**
délégué de Belgique.

Messieurs, représentant la Belgique à la conférence réunie à Paris pour la défense des Israélites de l'Orient, je viens, après avoir rendu à l'Association anglo-juive un hommage mérité pour l'initiative intelligente qu'elle a prise, remercier MM. les membres du Comité Central de *l'Alliance israélite* et MM. les délégués des administrations israélites de Paris pour l'hospitalité cordiale qu'ils nous ont offerte (Applaudissements), et en particulier pour la façon libérale et large dont ils ont compris la grande mission dont ils se sont chargés. (Applaudissements.)

Les Israélites belges, Messieurs, résident dans un petit pays, si l'on considère son étendue géographique, mais c'est une grande nation (Applaudissements), si on considère, au contraire, les principes d'égalité et de liberté absolue

---

Crémieux's und sie bedarf unser Aller Theilnahme und Mitwirkung. Erheben Sie mit mir das Glas darauf, dass wir allesammt dieses Band der *Alliance* in uns und um uns her erhalten und festigen wollen, mit mir so ein jeder so in seinem Vaterlande ein Recht haben mœge zu unseren Glaubensgenossen anderer Lænder allezeit zu sprechen : Ich bin ein Fremder und ein Bürger bei Euch ! Es lebe die *Alliance Israelite Universelle !* (Anhaltender Beifall.)

qui sont les fondements politiques de sa constitution. (Applaudissements.)

Les Israélites belges, Messieurs, qui vivent, qui respirent ces principes de liberté et d'égalité, sont habitués à voir tous les partis, tous les gouvernements respecter et défendre toutes les croyances religieuses et même les opinions négatrices, au nom du principe supérieur de la liberté de conscience. (Applaudissements.)

Ils ne peuvent donc pas comprendre qu'il y ait au monde un peuple qui refuse à des hommes les droits de la conscience et de l'égalité en raison de leurs croyances religieuses. Et ils peuvent d'autant moins le comprendre, Messieurs, que, par une sorte de sacrilége, ce peuple s'est servi de leur noble et libérale constitution comme d'un modèle pour la sienne. (Applaudissements.)

Aussi, Messieurs, les Israélites belges ont été heureux de s'associer énergiquement à votre noble et grande protestation (Applaudissements). Ils espèrent que cette protestation aura des résultats efficaces, et, dans tous les cas, ils espèrent du fond du cœur et du fond de leur âme, que l'œuvre générale de *l'Alliance Israélite* ira grandissant, s'affirmant, s'étendant de jour en jour et partout. (Applaudissements.)

L'œuvre de *l'Alliance Israélite*, Messieurs, c'est une œuvre sainte, entreprise pour la défense de nos coreligionnaires, pour la revendication de leurs droits. Elle en est arrivée par la force, par la logique des choses, qui est la providence de l'homme, à reconstituer la vieille, l'admirable unité d'Israël. (Applaudissements.)

Vous avez entendu notre cher Président, qui est l'apôtre de la liberté sous toutes ses formes depuis déjà plus de 60 années, nous dire à notre arrivée à Paris : « Il n'y a pas d'étrangers ici, il n'y a pas d'Anglais, il n'y a pas d'Allemands, il n'y a pas de Belges, il n'y a que des Israélites. » Certes, Messieurs, à tous, qui que nous soyons, l'amour de la patrie, est profondément ancré dans notre

poitrine, mais cependant nous sommes tous frères, nous savons élever la main au-dessus des frontières politiques qui nous séparent, nous savons nous serrer la main dans une étreinte cordiale et reconstituer l'unité d'Israël. (Applaudissements.)

Ce miracle moral, Messieurs, cette réalisation de la prophétie d'Ézéchiel, qui est, non pas la résurrection d'Israël, parce qu'Israël n'est jamais mort, et qu'Israël ne mourra pas (Applaudissements), mais qui est la réunion d'Israël en un seul et même corps, c'est *l'Alliance* qui l'a produit.

Dans cette voie sacrée où l'*Alliance* est entrée, dans cette voie sacrée qui a pour étapes la liberté matérielle d'Israël, sa défense dans tous les pays, la proclamation de ses droits encore méconnus, nous verrons l'*Alliance israélite* ne s'arrêter en aucune circonstance ; par la logique de ces principes, il se fera que partout l'*Alliance israélite* luttera énergiquement, résolûment contre toutes les oppressions (Applaudissements), contre toutes les tyrannies, sous quelque forme qu'elles se produisent, fidèle ainsi aux grands et vieux principes, aux principes toujours immortels de ces saint patriarches qui se sont présentés au monde pour être une bénédiction pour tous les peuples de la terre, pour toutes les familles du monde ; fidèle aussi aux visions de ces voyants inspirés qui ont demandé une époque bénie où tous les hommes n'apprendront plus l'art fatal de la guerre, où les armes seront brisées et où il ne se commettra plus d'injustices ni de violences sur la terre devenue le royaume de Dieu et remplie de la connaissance de l'Eternel, comme le lit de l'Océan est rempli de ses flots (Applaudissements.)

TOAST de **M. DREYFUS-NEUMANN**

Délégué suisse

Messieurs,

Il est téméraire de ma part de prendre la parole après les orateurs distingués que vous venez d'entendre, d'autant plus que la langue française n'est pas ma langue maternelle. Mais je fais appel à votre indulgence. Je suis délégué des Israélites de la Suisse. Je viens apporter leur concours pour nos frères qui souffrent dans l'Orient, et c'est à ce titre là, Messieurs que je prends la parole.

En entendant les doléances et les plaintes de mes frères de la Roumanie, j'ai senti mon cœur brisé, et, tant que n'aurai pas pu leur dire un mot de consolation, je ne trouverai pas mon cœur soulagé. C'est pour cela que je leur adresse la parole : je la leur adresse comme un coreligionnaire qui a déjà souffert, lui aussi, de l'intolérance. (Applaudissements.)

Vous voyez en moi, Messieurs, un représentant de la Suisse, où l'intolérance a régné pendant des années, pendant des siècles, mais nous avons désarmé nos adversaires. Parmi les cantons suisses, il y en a beaucoup où la liberté règne déjà depuis longtemps, il y en a beaucoup d'autres où nous avons eu à lutter, non pas contre les mêmes malheurs qui frappent nos coreligionnaires de l'Orient, mais contre l'inégalité des lois que nous avions à supporter. Eh bien ! mes amis éloignés de la Roumanie, je puis vous dire que nous avons supporté ces malheurs avec constance; nous avons eu confiance dans nos frères, nous avons eu surtout confiance dans le généreux gouvernement de la France, qui nous a aidés à sortir de notre position malheureuse. (Applaudissements.)

Vous voyez en moi, Messieurs, un français suisse. Je suis né français, de parents français. Je me suis marié

sous la loi intolérante d'après laquelle aucun israélite ne pouvait venir habiter Bâle. J'ai entendu crier derrière moi, dans les rues de cette ville, pendant que je me promenais avec ma famille : « Voilà des juifs qui n'ont pas le droit de rester ici. » Vous pensez, Messieurs, combien j'ai dû souffrir de cette situation. Je n'ai pas pu m'y résigner un seul instant. Nous nous sommes adressés au gouvernement français. Il ne pouvait pas changer les traités d'un jour à l'autre, mais il nous a fait avoir au moins des concessions de notre gouvernement, et, grâce à la liberté générale qui s'est répandue en Suisse, grâce à la nouvelle constitution suisse, les Israélites sont arrivés à devenir des citoyens et à jouir de toutes les libertés. (Applaudissements.)

Eh bien! je vous dirai, frères roumains. Tant que nous avons un gouvernement français, tant que nous avons des personnages illustres comme M. Crémieux, tant que nous avons une *Alliance israélite,* qui est composée de personnages aussi honorables que ceux que nous avons le bonheur de voir dans notre réunion, et enfin tant qu'il y a un Dieu, vous n'avez pas à désespérer ; nous parviendrons à vous soulager, et je suis sûr que si nous allions aujourd'hui demander au gouvernement suisse, qui a été notre adversaire autrefois, de nous seconder, il ne refuserait pas de nous aider de ses démarches. (Applaudissements.)

Pour vous donner une idée de notre situation en Suisse, je rappellerai qu'au commencement nous étions une douzaine de familles, et aujourd'hui nous sommes, au bout de 10 ans, 120 familles. Et qu'une seule ville vienne dire qu'on a quelque chose à reprocher aux Israélites ! il n'y en a pas une qui le dira ! nous avons su gagner les sympathies de tous nos autres compatriotes. (Applaudissements.)

En voulez-vous une preuve? Nous avons eu le bonheur de fonder, dans les derniers temps, un asile israélite. Eh bien ! nos compatriotes chrétiens nous ont aidés à le fon-

der, et aujourd'hui, il ne meurt pas un riche chrétien de Bâle qui ne fasse un legs en faveur de l'asile israélite. (Applaudissements.)

Si tel est le cours des choses dans le monde entier, si telles sont les épreuves et les expériences que nous venons de faire, vous devez-vous consoler, mes amis de la Roumanie. Soyez sûrs que vous obtiendrez de bons résultats de la Réunion qui vient de se faire à Paris et à laquelle nous sommes tous accourus, surtout les Israélites de Suisse. A peine avions-nous la nouvelle que l'*Alliance israélite* convoquait ses membres à Paris, que nous avons fait une convocation en Suisse; toutes les communautés israélites ont nommé un délégué, et tout le monde s'est empressé de venir au secours de nos pauvres frères en Orient. (Applaudissements.)

Chers amis, ne désespérez donc pas; nous avons déjà eu des commotions terribles, Dieu nous a toujours sauvés. Nous sentons que Dieu nous protége encore, et je suis sûr que vous, frères d'Orient, vous serez délivrés, comme nous l'avons été. Je vous parle en Israélite délégué de la Suisse, je vous parle du fond de mon cœur. Maintenant, je me sens soulagé, tant j'espère que vous serez bientôt consolés. (Applaudissements.)

TOAST de M. SINGER
Délégué autrichien.

Traduction (1).

Messieurs,

Vous êtes réunis depuis plusieurs jours pour en appeler à la Conférence établie à Constantinople comme à un tri-

---

(1) Voici le texte de ce *toast :*

Meine Herren !

Wir sind seit einigen Tagen vereinigt um an eine in Constantinopel etablirte Conferenz als Tribunal zu appelliren, von dem

bunal dont nous attendons justice pour nos coreligionnaires. Permettez à un de vos collègues d'en appeler à vous-mêmes dans une affaire qui touche sa propre nationalité. Le représentant d'un pays où subsistent encore d'antiques sympathies autrichiennes, a eu la pensée, dans la distribution des toasts nationaux, de joindre l'Autriche à l'Allemagne, puisque l'une et l'autre parlent et doivent nécessairement parler la même langue. Vous comprendrez, Messieurs, que si le million d'Israélites de l'Autriche-Hongrie peut revendiquer sa place naturelle dans toute affaire intéressant le Judaïsme, moi de même, comme délégué d'un État auquel je m'enorgueillis d'appartenir, je dois réclamer le droit d'exprimer d'une manière spéciale la gratitude que m'inspirent tous les égards et toute l'amabilité dont j'ai été l'objet ici.

Je vous remercie donc, Messieurs de Paris, dans la langue officielle de l'empire qui me compte parmi ses citoyens, non pas, sans doute, à titre de représentant d'un

---

wir Gerechtigkeit für unsere Glaubensgenossen erwarten. Gestatten Sie einem Ihrer Mitglieder, an Sie selbst als Tribunal zu appelliren in einer Sache, die seine eigene Nationalitæt berührt. Von dem Vertreter eines Landes, in welchem es noch von Alters her œsterreichische Sympathieen gibt, war daran gedacht worden, bei der Vertheilung der Nationalitæten-Toaste, Œsterreich mit Deutschland zu amalgamiren, da jedoch beide deutsch sprechen würden und sprechen müssten. Sie werden begreifen, meine Herren, dass so wie bei jeder allgemeinen Sache des Judenthums die Million Juden Oesterreich-Ungarns einen natürlichen Platz für sich in Anspruch nehmen darf, ich auch, als Delegirter eines Staates dessen Bürger zu sein ich stolz bin, wohl das Recht für mich reclamiren muss, meinen speciellen Dank auszusprechen für all die Güte und Liebenswürdigkeit, die man mir hier zu Theil werden liess.

Ich danke Ihnen also, meine Herren von Paris, in der officiellen Sprache des Reiches zu dessen Staatsbürgern ich mich zæhle, ich darf wohl nicht sagen als Vertreter von einer Million Juden, aber ich darf es auch ohne Mandat sagen, im Namen einer Million œsterreich-

million d'Israélites, mais — je puis le dire sans mandat — au nom d'un million d'Israélites austro-hongrois; je vous remercie de toute la bonté, de toute l'amitié, des prévenances, de l'hospitalité et de la sympathie que vous m'avez si gracieusement témoignées comme Autrichien. Merci de tout mon cœur, merci, messieurs! Ce sera dans ma vie un souvenir ineffaçable d'avoir eu l'honneur de prendre part à vos délibérations en qualité de représentant du Benjamin des *Alliances* d'Europe, comme délégué de l'*Alliance israélite de Vienne*, et c'est un honneur que, comme Benjamin ce me semble de cette assistance, il m'est permis d'estimer encore plus haut. (Applaudissements.)

Je viens d'une contrée où, il y a relativement peu d'années, une lourde oppression pesait encore sur nos coreligionnaires; d'une contrée où, dans mes années d'enfance, il y avait encore des « taches jaunes; » d'une contrée enfin où le soleil de la liberté n'a lui qu'assez tard pour les

---

ungarischer Juden, für all die Güte, die Liebenswürdigkeit und Freundlichkeit, das Entgegenkommen, die Gastfreundschaft, das Wohlwollen, das Sie mir als Oesterreicher so liebevoll entgegengebracht haben. Aus warmen Herzen, vielen, vielen Dank!

Meine Herren! es wird eine unauslœschliche Errinnerung meines Lebens sein, dass ich die Ehre hatte, als Vertreter des Benjamins der Allianzen Europas, als Delegirter der *Israelitischen Allianz zu Wien* an Ihren Berathungen Theil zu nehmen, und ich darf die Ehre für mich, wie mir scheinen will, als Benjamin an dieser Tafelrunde womœglich noch viel hœher ausschlagen.

Ich komme aus einem Lande, in welchem vor einer verhæltnissmæssig noch geringen Anzahl von Jahren noch ein arger Druck auf unsere Glaubensgenossen lastete, aus einem Lande, in welchem es in meinen Kinderjahren noch „gelbe Flecke" gab, aus einem Lande, in welchem die Sonne der Freiheit für uns Juden ziemlich spæt zu leuchten begann. Und die west reichischen Juden, ich darf es sagen, waren stets von gutem Kern. Blicken Sie um sich, meine Herren, und Sie finden hier

Israélites. Et les Israélites autrichiens, je puis le dire, ont toujours été de bonne trempe. Jetez les yeux autour de vous, Messieurs, et vous verrez ici des représentants de toutes les régions du globe, des hommes dont la nouvelle patrie, dans le sens le plus large du mot, a le droit de se montrer fière. Le berceau de ces hommes si nombreux ici et qui ont si bien mérité du Judaïsme et de leur patrie, est en Autriche ; ils ont fait honneur à leur pays d'adoption, et s'ils revenaient aujourd'hui dans leur primitive patrie, ils trouveraient que, pour n'avoir vu que tardivement le soleil de la liberté, les Israélites autrichiens n'en ont pas moins su profiter de ses rayons; qu'ils se sont efforcés de jouir pleinement et entièrement des droits qui leur étaient pleinement et entièrement accordés, et dont ils ont eu à cœur de se rendre dignes. Une génération ne s'est pas écoulée depuis que les ténèbres ont été bannies, et déjà vous voyez les Israélites autrichiens satisfaire à l'auguste obligation de conquérir pour autrui le droit qu'ils ont obtenu pour eux-mêmes. Je ne dois pas oublier

---

Vertreter aller Herren-Lænder, auf welche ihr neues Vaterland im weitesten Sinne des Wortes mit Stolz zu blicken das Recht hat. Die Wiege dieser hier so zahlreichen um das Judenthum und ihr Vaterland hochverdienten Mænner, sie ist in Oesterreich gestanden ; sie haben ihrem Geburtslande im Auslande Ehre gemacht, und wenn sie heute in ihre ursprüngliche Heimat zurückkehren würden, sie würden finden, dass, wenn auch die Sonne der Freiheit spæt für uns œsterreichische Juden aufgegangen ist, wir die Wærmestrahlen wohl zu benutzen verstanden haben, dass wir das uns voll und ganz gewæhrleistete Recht voll und ganz zu geniessen, und dass wir uns dessen voll und ganz würdig zu erweisen bestrebt waren. Noch ist keine ganze Generation ins Land gegangen, seit die Finsterniss gebannt wurde, und schon sehen Sie die œsterreichischen Juden mit Ihnen bei der hehren *Pflicht*, Anderen das *Recht* zu erwerben, das ihnen selbst geworden. Ich bin es schuldig, hier eines Mannes zu gedenken, den ich Landsmann im engsten Sinne des Wortes reclamire, der an der Schaffung jener Kœrperschaft, welche diese Pflicht

ici un homme que je réclame pour mon compatriote, dans le sens le plus étroit du mot et auquel revient une part morale dans la création de la société qui a assumé cette tâche. D'ordinaire, en pareille circonstance, on ne nomme pas, on se contente d'indiquer, mais je donne cours à mes sentiments en prononçant le nom d'Albert Cohn. (Applaudissement général.) Cet homme est allé d'Autriche en France, et la France a en lui un de ses meilleurs citoyens. Il est allé de France en Autriche et deux fois à Vienne, pour y faire de la propagande pour la fondation d'une *Alliance*. La semence est tombée sur un sol fécond et notre *Alliance*, fruit de cette propagande, a prospéré, prospèrera et rivalise avec ses sœurs aînées. Mais dans cette émulation , Messieurs , nous avons à considérer notre propre situation, qui nous fait un devoir de songer moins à une action étendue qu'à un travail intérieur, pour lequel le champ est encore vaste. Messieurs, je vous ai dit que nous jouissons de la plénitude de la liberté et de l'égalité, mais je dois ajouter qu'il est des parties de notre

---

auf sich genommen, geistigen Antheil hat. Es ist sonst nicht Sitte, bei solchen Anlæssen Namen zu nennen, man begnügt sich gewœhnlich mit der Andeutung; aber ich gebe nur den Gefühlen meines Herzens Raum, wenn ich Ihnen den Namen Albert Cohn nenne (Allgemeiner Beifall). Dieser Mann ging aus Oesterreich nach Frankreich, das ihn zu seinen besten Bürgern zæhlt. Er kam aus Frankreich nach Oesterreich um speciell in Wien zweimal Propaganda für die Gründung einer *Allianz* zu machen. Das Saatkorn fiel auf einen fruchtbaren Boden und unsere *Allianz* ist die Frucht dieser Propaganda; sie gedeiht, sie wird gedeihen und strebt den Weltkampf mit ihren ælteren Schwestern an. Aber in diesem Weltkampfe, meine Herrn, haben wir auf unsere eigenen Verhæltnisse Rücksicht zu nehmen, welche es uns zur Pflicht machen, weniger an eine *ausgedehnte* Wirkung zu denken als vielmehr an eine *innere* Arbeit und Thætigkeit, für die leider noch ein grosses Feld vorhanden ist. Meine Herren! ich sagte Ihnen dass wir uns der Freiheit und Gleichheit voll und ganz zu erfreuen haben, aber ich muss hinzufügen, dass es Theile unseres

empire où l'on n'a pas encore su recueillir et utiliser la bienfaisante chaleur du soleil de la liberté. Nous trouvons là une grande, une très-grande tâche, et nous consacrer à cette mission intérieure est notre devoir autant que de songer à nos frères si durement opprimés en Orient. Dans cette dernière direction aussi, notre *Alliance* croit avoir travaillé dans la mesure de ses forces, et nous voyons peu à peu notre union, l'union de tous dans un même but, dans une même idée, se manifester avec une ampleur et un développement nouveaux. Déjà s'est formée à l'exemple de notre *Alliance*, dans la Roumanie elle-même, une association analogue, la Société *Zion*, qui, malgré sa récente origine, a affirmé son mérite. Un réseau de corporations peut et doit s'étendre successivement sur tout le globe, réseau uni dans son objet, uni dans son action, uni aussi dans cette pensée qu'en revendiquant les droits de l'homme, en inscrivant sur leur drapeau les mots sacrés de liberté et d'égalité, les Israélites sont les meilleurs pion-

---

Reiches gibt, in denen man es noch nicht verstanden hat, die erwærmenden Strahlen der Freiheitsonne gleichsam aufzufangen und für die eigene Entwicklung nützlich zu machen. Viel, sehr viel gibt es da für uns zu thun, und dieser *inneren* Aufgabe uns zu widmen, ist *mindestens* ebenso unsere Pflicht und unsere Schuldigkeit als an unsere hartbedrængten Brüder im Osten zu denken. In dieser letzeren Richtung glaubt auch unsere *Allianz* gleichfalls nach bestem Wissen und Gewissen thætig gewesen zu sein, und so sehen wir nach und nach unsere Vereinigung, die Vereinigung Aller zu gleichem Zwecke mit den gleichen Ideen, immer von Neuem sich verkœrpern, sich erweitern, sich ausbreiten. Schon ist unserer Allianz, im Osten, in Rumænien selbst, eine gleichartige Vereinigung *Zion* nachgefolgt, die in der kurzen Zeit ihres Bestandes sich wohl verdient hat. Ein Netz von Kœrperschaften über dem ganzen Erdenrunde mag nach und nach werden und entstehen, einig in ihrem Wollen und einig in ihrem Streben, aber auch einig in der Idee, von der sie getragen sind, in der Idee dass indem die Juden für sich selbst die Menschenrechte in Anspruch nehmen, indem sie die hehren

niers de la civilisation, de l'instruction et de la prospérité universelles.

(Ce *toast* a été interrompu souvent et salué à la fin par les applaudissements de la Réunion).

TOAST de **M. LE Dr FRANCK**

délégué allemand.

Traduction (1).

Mes frères et amis.

Nos frères de l'Orient, de l'Occident, de la Syrie et de l'Euphrate, de Damas et de Bagdad et d'autres pays, ont porté de tout temps et dès l'antiquité le joug de la persécution sur leurs épaules, ils n'ont pas eu de lieu paisible pour y poser la plante de leurs pieds et n'ont eu de repos ni jour ni nuit. Ils ont mangé leur pain dans les larmes et ont bu jusqu'à la destruction la coupe du chancellement; ils ont gémi et se sont lamentés et ont versé des pleurs amers, et à haute voix ils ont imploré le Créateur. Qui combattra pour nous, disaient-ils, le saint combat? Qui se lèvera contre ces mé-

---

Worte Freiheit und Gleichheit auf ihr Panier schreiben, sie sich als die besten Pionniere allgemeiner Cultur, allgemeiner Bildung und allgemeiner Wohlfart erweisen.

---

(1) Voici le texte de ce *toast :*

אחי רעי ואיהבי !

הנה אחינו בני ישראל בארצות הקדם, במדינות ערב ובסוריא ובפרס
בדמשק ובבאגדד ובשאר ארצות נשאו מאז ומקדם עול מלכות
הרשעה על שכמם, לא מצאו מנוח לכף רגלם, ומרגיע לא היה להם ליל
ויומם, בדמעה אכלו לחמם, וכוס התרעלה שתו עד כליתם, אנו ונחו ומר
בכו צעקתם, ובקול רם שועו לבוראם, מי יעלה לנו להלחם מלחמות מרום,
מי יקום נגד הרשעים הפריצים האלה, מי הוא זה יאיזה הוא אשר מלאו

chants cruels? qui sera porté, par les inspirations du cœur, à plaider notre cause devant les rois et les conseillers? où est l'avocat, l'habile artisan, qui dira de bonnes paroles pour disposer au bien le cœur méchant, pour sauver nos frères opprimés, pour avoir pitié de la mère et des fils?

Voilà ce qu'ils demandaient, voilà la plainte et la supplication de nos frères éloignés. Le gardien d'Israel ne sommeille ni ne dort, et du haut du ciel est venue cette réponse : Pourquoi votre âme est-elle abattue et pourquoi gémit-elle? Fiez-vous à Dieu, car votre avenir n'est point vide d'espérances, le jour de votre salut viendra, et la lumière de la liberté vous éclairera. Et Dieu dit : Que la lumière soit, et *Isaac* Crémieux naquit et Celui qui habite les cieux se réjouit (*Yiçhaq*), et les anges furent saisis d'allégresse, et les habitants de ce monde éclatèrent en actions de grâces et dirent : Il a été appelé Isaac et tous ceux qui le verront ou l'entendront se réjouiront et s'étonneront de ses hautes vertus, de ses grandes qualités, de ses actions généreuses, de l'éloquence de sa parole. Et Isaac se mit en route, il

---

לבו לדבר בפני מלכים ויועצים דברי ריבות, מי הוא היועץ וחכם חרשים אשר ידבר דברים טובים לנטות לב הרשעה למובה, לעשות חסד לאחינו המצוקים בשביה, ולרחם על אם ובנים: כה שאלו, כה צעקו, כה בקשו אחינו במרחקים: אך הנה לא ינום ולא יישן שומר ישראל, ומן השמים ענו ואמרו מה תשתוחחו ומה תהמו נפשכם, הוחילו לאלהים כי יש תקוה לאחריתכם, בא יבוא יום תשועתכם, ואור החירות יזרח עליכם, ויאמר אלהים יהי אור ויולד יצחק קרעמיע, ויושב בשמים ישחק, ומלאכים רעלוזו, ויושבי חלד מתחת בלם ענו והודו הכי קראו שמו יצחק, וכל השומע ורואה אותו ישחק וישמח ויחד על מעלותיו הטובות, על מדותיו הגינות, על מעשיו הישרים, על צחות והגיון בדברים, וישא יצחק את רגליו וילך מארץ מולדתו אל בני קדם, ובכל מקום אשר בא שמה הפיץ אור החירות, שבר עול העבדות בארצות החשך, ופעם ופעמים ושלש גאל אחיו אחינו בני ישראל והיציאם מעבדות לחירות, מיגון לשמחה ומאפלה לאור גדול ונאמר לפניו שירה חדשה הללוהו, רוממוהו, שבחוהו, כי עד זקנה ועד שיבה הוא הוא, הוא סבל והוא מלט, בכתו אז בחו עתה, עיניו נגהו כנגה השמש

quitta sa patrie pour aller chez les fils de l'Orient, et partout où il vint, il répandit la lumière de la délivrance, brisa le joug de l'esclavage et bien des fois il délivra ses frères, nos frères israélites, et les fit passer de l'esclavage à la liberté, de la douleur à la joie, des ténèbres à la lumière.

Chantons devant lui un cantique nouveau : félicitez-le, louez-le, glorifiez-le, car jusqu'aux limites de la vieillesse il est toujours le même. C'est lui qui a été notre champion, c'est lui qui a été notre sauveur. Sa force d'alors, il l'a encore : ses yeux brillent comme le soleil, ils lancent des éclairs lorsqu'il parle des fils d'Israel rapprochés ou éloignés. Que de reconnaissance nous devons à Isaac ! C'est pourquoi levons notre coupe, élevons notre voix, adressons au ciel notre prière : Que le Créateur le fasse vivre, qu'il répande sur lui les bénédictions du ciel et les jouissances de la terre! Que Dieu soit avec lui et le soutienne toujours. Vive notre protecteur, notre gardien, notre appui, ISAAC CRÉMIEUX.

ויפיצי ניציצי אור בדברו מבני ישראל, הן מן הקרובים הן מן הרחיקים, כמה וכמה מעלות טובות כפולות ומכפלות ליצחק עליני, על כן נרים כוסני, ונשא קולני, ונשלח שמימה תפלתני, והבורא יחיחי, ויתן לו מברכות שמים ממעל וממגד תבואות הארץ, יחי אלהיו עמו ויעל, יחי אוהבני ושומרנו ומבטחני

יצחק קרעמיע!

TOAST de M. LE GRAND-RABBIN ISIDOR

Messieurs et chers frères en Israël,

Notre illustre Président nous a parlé tout à l'heure au nom de *l'Alliance Israélite*, qui a l'honneur et le bonheur de le voir à sa tête. Il vous a parlé et vous parle depuis quelques jours, dans un langage admirable, avec une telle élévation de sentiments, avec une telle chaleur d'ami, qu'il a remué, transporté, fortifié tous les cœurs, qu'il les a rattachés d'une manière indissoluble à cette *Alliance* qu'il préside avec tant de dévouement, à cette sainte cause que nous défendons ensemble, et dont Dieu nous permettra de voir bientôt le triomphe ! (Applaudissements.) Notre Réunion, provoquée par nos frères de Londres, sera pour Crémieux un nouveau titre de gloire et un nouveau titre à notre amour! (Applaudissements.)

Pourquoi, hélas ! a-t-il 80 ans ? Laissez-moi Messieurs, en ma qualité de rabbin français, vous adresser à mon tour quelques paroles, au nom de cette religion que nous glorifions aujourd'hui, et si Crémieux vous a souhaité la bien-venue à votre arrivée, laissez-moi, avant votre départ, vous souhaiter un heureux retour au sein de vos familles, et vous dire cette vieille parole juive : ברוכים אתם בבאכם וברוכים אתם בצאתכם « Soyez bénis à votre arrivée, soyez bénis à votre départ. »

Messieurs, le spectacle dont nous sommes les témoins, cette Réunion est une nouvelle preuve de ce sentiment de solidarité qui unit les Israélites du monde. Elle nous donne la mesure de tout ce que nous sommes capables de faire encore pour arriver au noble but que nous poursuivons *la liberté et l'émancipation civile et politique des israélites du monde*. (Applaudissements.)

Quand des hommes comme vous, Messieurs, des hommes de votre valeur et de votre situation, savent donner un tel

exemple de dévouement à la cause juive, quand pour en hâter le succès, ils ne craignent pas de faire les plus grands sacrifices, le sacrifice de leur repos, de leur temps et de leurs intérêts, quand nous les voyons franchir de telles distances, venir des quatre coins de l'Europe, pour concourir à la défense de nos frères qui souffrent, qui sont opprimés à cause de leur foi qui est la nôtre, oh ! alors, Messieurs, il n'est plus permis de douter du triomphe final, il n'est plus permis de parler de décadence et de mort ! (Applaudissements.)

Ah ! ne parlez pas de décadence et de mort ! Israël n'est pas mort et il ne mourra jamais. (Applaudissements.) Le même sang, un sang ardent et généreux, le sang des Macchabées, coule encore dans nos veines ; la même pensée nous guide encore, et nous disons comme eux : si Dieu nous a délivrés, délivrons à notre tour ; si nous sommes, nous, libres et heureux — et à quelle époque de notre histoire, Israël eut-il plus d'éclat et plus de splendeur ? — agissons et travaillons pour que tous nos frères soient libres et heureux comme nous. Tendez-leur, à travers les mers et les montagnes, une main fraternelle, envoyez leur avec nos saluts affectueux, des paroles d'encouragement et de consolations ! Dieu bénira tous les efforts réunis et tous les sacrifices si spontanément offerts ! (Applaudissements.)

C'est là, Messieurs, la gloire de notre *Alliance*; et si elle a si prodigieusement marché, si elle a rencontré de si grandes sympathies dans le monde, c'est parce qu'elle est l'expression la plus touchante de cette pensée qui est gravée dans notre Bible avec le feu du Sinaï, qui est gravée dans notre cœur et dans notre histoire avec le sang de nos martyrs : la fraternité et la solidarité juive ! (Applaudissements.)

Notre *Alliance*, Messieurs, n'est pas une *Alliance* française, anglaise ou allemande. C'est *l'Alliance Israélite*

universelle! c'est *l'Alliance* de tous et pour tous! (Applaudissements.)

C'est là, je le répète, notre gloire et la cause de notre succès!

Israélites du monde, nous nous sommes réunis dans une même pensée; nous avons rejeté, méprisé toutes les petites questions qui divisent les hommes, nous nous sommes placés au sommet de la vérité, et le sommet, c'est la charité, c'est la fraternité! (Applaudissements.)

C'est cette solidarité, Messieurs, qui nous a sauvés dans le passé : le coup qui frappait un juif retentissait dans tous les cœurs, et le *Schema Israël*, proclamé par un pauvre juif qui mourait sur un bûcher, était répété par ses frères du monde entier.

Le cœur juif — un docteur de la Loi l'a déjà dit — *n'a pas et ne connaît pas de frontières.* La Manche et le Danube, le Rhin et les Alpes, n'existent pas pour lui, et le cri de détresse, de quelque côté qu'il vienne, du Nord ou du Sud, de l'Orient ou de l'Occident, trouve un écho dans nos chœurs et nous volons tous au secours de ceux qui souffrent, qui nous appellent, en criant : *Schema Israël!* (Applaudissements.)

Eh bien! Messieurs, marchons, continuons notre œuvre et ne craignons rien. Nous triompherons, j'en ai la conviction, nous parlerons au nom de la justice, de la dignité humaine; nous parlerons au nom de la liberté, et la liberté et la justice ont toujours le dernier mot! Et si nous n'avons pas, pour faire triompher nos droits, des armées, des flottes et des canons, nous avons une force qui est plus forte que les engins de guerre, c'est la force de la justice, et nous disons avec le vieux roi-prophète : « Ils viennent sur des chars, ils viennent sur des coursiers, qu'importe! Nous venons au nom de notre Dieu et nous triompherons » אלה ברכב ואלה בסוסים ואנחנו בשם ה׳ אלהינו נזכיר (Applaudissements.)

La vérité triomphe toujours! Notre *Alliance* a déjà fait beaucoup de bien, elle en fera davantage encore! Plus que jamais, en présence des évènements qui agitent le monde, elle est nécessaire, indispensable, elle a un grand rôle à remplir, et si pour avancer, il faut marcher, et pour vaincre, il faut lutter, eh bien, marchons et luttons; Dieu sourit aux nobles efforts, et le faible grain que nous avons semé, nous le verrons germer, lever et produire un fruit exquis; l'arbrisseau que nous avons planté, nous le verrons grandir et devenir, comme dit le prophète, un arbre aux rameaux puissants et à l'épais feuillage! Voilà ce que nous espérons! (Applaudissements.)

Soyons heureaux, Messieurs, de ces réunions, et renouvellons-les, répétons-les souvent! Ne dites pas : A quoi bon les réunions, que peuvent-elles produire? Ah, Messieurs, elles sont utiles, croyez-le, et elles produisent beaucoup?

Dans ces réunions, nous exprimons ensemble, nous discutons ensemble des pensées et des sentiments, qui, isolés et dispersés, ne sont que de faibles étincelles, aussitôt éteintes qu'allumées, et qui, réunis et groupés ensemble, deviennent un foyer de lumière et de chaleur! (Applaudissements.)

Dans ces réunions, mes chers amis, on apprend à se connaître, à s'apprécier, à s'aimer: on se stimule, on s'encourage mutuellement au bien et l'on marche en avant dans la voie de la justice, de la liberté et de la fraternité. (Applaudissements.)

Chers amis, vous qui venez de loin et vous qui venez de près, que la paix soit avec vous : שלום שלום לרחו ק ולקרוב Je vous remercie, vous Anglais, vous Allemands, vous Américains, vous Français; frères, je vous remercie et je vous félicite de votre dévouement. Rentrez avec bonheur dans vos pays, et continuez à travailler avec nous, de loin et de près, à cet édifice que nous voulons élever en l'hon-

neur du Dieu d'Israël. Soyons toujours unis et Dieu nous bénira ! (Applaudissements.)

J'espère, amis, que nous nous retrouverons ensemble dans deux ou trois ans, soit à Paris, soit ailleurs, et que nous nous retrouverons tels que nous sommes aujourd'hui, sans brèche ni lacune, notre vénéré Président à notre tête ; j'espère que nous pourrons dire, comme aujourd'hui, soyez bénis à votre arrivée, soyez bénis à votre retour (Applaudissements.)

Messieurs, je bois à l'*Alliance israélite*, je bois à la liberté de nos frères du monde entier ! (Applaudissements.)

TOAST de M. LE GRAND-RABBIN ZADOC KAHN

Messieurs,

Vous ne trouverez certainement pas mauvais, après les beaux discours que vous avez entendus et applaudis, que le rabbin de Paris vous adresse également quelques paroles. Vous êtes, Messieurs, à Paris; c'est la Communauté de Paris qui, dans la personne de ses représentants les plus chers et les plus autorisés, a eu l'honneur de vous offrir une cordiale hospitalité. (Applaudissements.) Il est donc juste que la Communauté israélite de Paris, dont je crois être ici l'organe fidèle, vous adresse en ce moment ses sincères et affectueux compliments.

Notre Communauté, Messieurs, je ne crains pas de l'affirmer en son nom, a été fière et heureuse de se voir choisie pour être le lieu de réunion de cette Conférence, où se sont débattues ces questions qui ont une si grande portée pour l'amélioration du sort de nos malheureux coreligionnaires. Elle conservera le souvenir de ces quelques jours que vous avez passés au milieu de nous, et ce souve-

nir sera certainement un des plus précieux de ses annales. (Applaudissements.)

La Communauté de Paris, Messieurs, vous le savez, est une des plus jeunes de l'Europe. Elle n'a même pas un siècle d'existence. Mais elle a bien vite grandi et aujourd'hui la Communauté de Paris, toute jeune qu'elle est, a le droit de revendiquer sa place à côté des Communautés les plus illustres de l'Ancien et du Nouveau Monde. Mais si nous sommes fiers de la place que la Communauté de Paris a acquise si rapidement, vous n'avez pas de raison, Messieurs, pour en être jaloux ; car, je le dis en toute franchise, c'est à vous qu'il faut en reporter en grande partie l'honneur, à vous Messieurs de la Communauté de Londres, de la Communauté de Berlin, de la Communauté de Vienne, des grandes Communautés de l'Italie.

D'abord, vous avez été nos modèles, et nous n'avons fait que marcher sur vos traces. Vous conviendrez que nous avons bien marché, et que vous n'avez pas à rougir de vos élèves. (Applaudissements.)

Il y a, Messieurs, encore une autre raison qui fait que vous avez le droit de vous attribuer une grande part des belles choses accomplies dans la Communauté israélite de Paris. C'est qu'elle n'est autre chose, si je puis m'exprimer ainsi, qu'une résultante des Communautés de l'Europe. Vous connaissez le proverbe français : les petits ruisseaux font les grandes rivières. Eh bien ! ce sont ces arrivées successives, ininterrompues, d'étrangers venus de tous les points de l'Europe, qui ont composé la belle et grande Communauté de Paris. On a parlé tout à l'heure d'un de nos plus chers collègues, une des gloires de notre Communauté, M. Albert Cohn, qui a été un de ceux qui ont le plus contribué à sa prospérité et à sa grandeur. (Applaudissements.) Je pourrais en nommer bien d'autres qui sont l'ornement de notre Communauté. Je vois tout devant moi un des savants qui font à la fois honneur à la science en

général et à la science juive en particulier (1). Je vois non loin de moi un autre savant qui a exploré, avec une rare sagacité, des champs inconnus de la science et facilité à d'autres la marche qu'ils ont suivie depuis avec succès (2). Je n'aurais pas fini de si tôt, si je voulais énumérer toutes les personnalités distinguées que notre Communauté doit à l'étranger, soit à l'Allemagne, soit à l'Autriche, soit à l'Angleterre, soit à l'Italie, voir même à l'Amérique.

Eh bien ! Messieurs, je crois pouvoir dire que la Communauté de Paris continuera à marcher dans la voie qu'elle a suivie jusqu'à présent, qu'elle se montrera toujours digne de l'exemple qui lui a été donné par des Communautés plus anciennes, et qu'elle se montrera digne aussi de l'honneur que lui font tant d'illustres étrangers, en fixant leur domicile au milieu d'elle. Et pour résumer tous les sentiments que la Communauté de Paris éprouve à l'égard des autres grandes Communautés, qui sont ses aînées dans l'histoire, mais non point ses rivales, je bois, Messieurs, à la prospérité et à l'union de toutes les Communautés israélites de l'Europe et de l'Amérique. C'est boire, sous une autre forme, à la propriété de l'*Alliance israélite universelle*. (Applaudissements.)

---

(1) M. Joseph Derenbourg.
(2) M. Jules Oppert.

APPENDICE

Au moment où cette publication est mise sous presse (4 janvier 1877), le Mémoire a été remis aux gouvernements d'Angleterre, d'Autriche-Hongrie, de France et d'Italie.

Une députation du Comité Central en a remis également un exemplaire à S. A. le Prince Orloff, ambassadeur de S. M. l'Empereur de Russie, à Paris, avec prière de le transmettre à son gouvernement. Le Prince a fait à la députation le plus cordial accueil et il a exprimé la conviction qu'aucune mesure ne sera prise en Turquie en faveur des chrétiens, qui ne s'étende également aux Israélites.

Le 28 décembre 1876, une députation de l'*Anglo-Jewish Association* et d'autres Israélites de Londres a eu l'honneur de remettre le Mémoire à Lord Derby, ministre des Affaires Étrangères d'Angleterre.

Voici la réponse de lord Derby d'après le *Daily Telegraph* du 29 décembre 1876 :

« Messieurs, j'éprouve un grand plaisir à vous voir et à « vous entendre aujourd'hui; j'ai écouté vos paroles avec « intérêt et attention. Il n'est pas nécessaire que je réponde « longuement à ce que vous m'avez dit, car là où il y a « conformité complète sur les principes — et c'est seule-

« ment la question de principes que nous traitons ici — il
« n'est ni opportun ni nécessaire d'entrer dans de longs
« développements. Vous pouvez être certains que sous le
« présent gouvernement et sans aucun doute sous tout
« gouvernement qui peut se former dans ce pays, la politique
« de l'Angleterre, sera dans l'avenir comme elle l'a été dans
« le passé, favorable à l'abolition de toute distinction entre
« les adhérents d'une religion ou d'une autre. Nous con-
« naissons la vérité de ce que vous avez dit au sujet des
« persécutions — on ne peut les appeler autrement —
« auxquelles ont été soumis les Juifs de Serbie et de Rou-
« manie. Vous pouvez être certains que l'influence de notre
« pays s'exercera de la façon qui nous paraîtra la plus
« sage et la plus pratique pour prévenir de pareils actes à
« l'avenir. Quant au Mémoire, je l'ai vu pour la première
« fois ce matin. Je n'ai pas pu le lire avec soin et c'est
« pourquoi je m'abstiendrai de le commenter en détail,
« mais je l'enverrai à notre ambassade à Constantinople,
« pour qu'elle y donne la suite qu'il peut comporter. La
« question de Roumanie et de Serbie ne doit pas être con-
« fondue avec celle des provinces turques. Dans ce qu'on
« fera pour l'administration intérieure de la Turquie, je
« ne suis certainement préparé à concourir à aucune
« mesure de réforme administrative qui ne s'applique
« également à tous les sujets musulmans. Quant à la Rou-
« manie et à la Serbie, la position de demi-indépendance
« qu'elles ont acquise, rend plus difficile une action
« directe sur elles dans cette question. Nous verrons, ce-
« pendant, ce qu'on peut faire à ce sujet, et je ne puis
« vous donner de meilleur conseil que de vous engager à
« en appeler constamment, en toute occasion propice, à
« la puissance qui peut vous appuyer mieux que n'importe
« quel gouvernement, à l'opinion publique. Quelque acte
« d'intolérance qui soit commis dans n'importe quel coin
« inconnu de l'Europe, il ne rencontrera pas de sympathie
« dans l'opinion générale et les sentiments de l'Europe

« connue. Je n'ai pas besoin d'en dire davantage mainte-
« nant. Je ne puis que répéter que je serai heureux de
« communiquer avec votre Association quand vous pourrez
« le désirer et de concourir par tous les moyens qui
« sont en mon pouvoir aux questions qui nous sont com-
« munes. »

M. le duc Decazes a répondu à la remise du Mémoire par la lettre suivante :

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
—
Direction politique.
—

Monsieur Crémieux, Sénateur.

Versailles, le 29 décembre 1876.

Monsieur le Sénateur,

J'ai reçu l'exemplaire que vous m'avez fait l'honneur de me transmettre de l'Adresse que l'*Alliance israélite universelle* a décidé de faire parvenir à la Conférence de Constantinople, ainsi qu'un volume intitulé : « la Situation des Israélites en Serbie et en Roumanie, » et la lettre par laquelle vous me demandez d'intervenir auprès de la Conférence par l'entremise de l'Ambassadeur de France près la Porte Ottomane. Je me suis empressé d'écrire à M. le comte de Bourgoing, suivant votre désir, pour recommander à son bienveillant accueil M. Netter, que l'*Alliance israélite universelle* a chargé d'agir en son nom, et les sentiments du gouvernement français sur les questions qui la préoccupent sont assez connus pour que je n'aie pas besoin d'ajouter que l'appui de nos plénipotentiaires est assuré d'avance aux israélites en Orient, dans les délibérations dont leurs intérêts et leurs droits pourraient être l'objet.

Agréez, Monsieur le Sénateur, les assurances de ma haute considération.

DECAZES.

L'*Opinione* du 1er janvier 1877 rapporte qu'une députation du Comité de Rome de l'*Alliance israélite universelle*, accompagnée de M. Samuel Alatri, délégué du Comité Vénéto-Mantouan et du Comité de Ferrare, a remis le Mémoire à M. Melegari. « L'honorable ministre des Affaires Étrangères d'Italie s'est montré fermement résolu à défendre en Orient la complète égalité civile et politique sans distinction de culte, et a exprimé la pensée qu'aucune concession ne devra être faite à la Serbie et à la Roumanie qu'à la condition qu'elles accordent l'égalité aux Israélites. »

Enfin, les journaux ont rapporté la réponse suivante faite par le gouvernement allemand à une lettre de la Communauté israélite de Breslau ;

Berlin, le 18 décembre 1876.

La pétition du Conseil administratif de la Communauté israélite de Breslau a été soumise à M. le Chancelier de l'empire, qui en a pris connaissance avec intérêt. Par ordre du Prince de Bismark, j'ai l'honneur d'informer le Conseil administratif de la Communauté que le gouvernement de l'empire considère comme son devoir de représenter, dans les délibérations qui ont lieu à Constantinople, les intérêts des sujets de l'empire de toute confession dans la plus large mesure et de la même manière que cela s'est fait jusqu'à présent sur tous les autres terrains. Dans cet esprit, Sa Majesté l'Empereur a donné l'ordre à l'Ambassadeur impérial près la Sublime Porte de joindre ses efforts à ceux que feront les représentants des autres Puissances pour l'amélioration de la condition juridique dans l'empire turc, et l'on peut s'attendre à ce que, si ces efforts conduisent à un arrangement précis, celui-ci profitera à tous les habitants de la Turquie, sans distinction de culte, et que

les vœux exprimés par le Conseil de la Communauté trouveront ainsi leur satisfaction.

Je prie le Conseil de vouloir bien donner communication de ce qui précède à l'Assemblée des représentants de la Communauté.

Le Secrétaire d'État du ministère des affaires étrangères,

BÜLOW.

---

*Le Secrétaire du Comité Central de l'*ALLIANCE ISRAÉLITE UNIVERSELLE,
ISIDORE LOEB.

TABLE DES MATIÈRES

Objet de la Réunion. . . . . Page 1
Liste des membres de la Réunion. . . . . — 5
Lettres d'excuses . . . . . — 9
Procès-verbaux des séances de la Réunion :
11 décembre 1876, 8 heures 1/2 du soir . . . . . — 10
12 — 10 heures du matin . . . . . — 15
— — 3 heures du soir . . . . . — 18
13 — 3 heures — . . . . . — 31
14 — 11 heures du matin . . . . . , . — 36
— — 5 heures du soir : Mémoire en faveur des israélites de l'Orient . . . . . — 38
15 décembre 1876, 11 heures du matin. . . . . — 44
Banquet offert à MM. les membres étrangers de la Réunion :
Toast de MM. Ad. Crémieux . . . . . — 51
— le baron de Worms. . . . . — 56
— Arthur Lévy . . . . . — 63
— le baron Todros. . . . . — 64
— Albert Cohn . . . . . — 65
— le Dr Landsberg . . . . . — 68
— le grand-rabbin Astruc. . . . . — 76
— Dreyfus-Neumann . . . . . — 79
— Singer . . . . . — 81
— le Dr Franck . . . . . — 87
— le grand-rabbin Isidor . . . . . — 90
— le grand-rabbin Zadoc Kahn. . . . . — 94
Appendice :
Présentation des Mémoires aux gouvernements . . — 97
A l'ambassade de Russie à Paris . . . . . — »
Réponse de lord Derby . . . . . — »
— de M. le duc Decazes. . . . . — 99
— de M. Melegari. . . . . — 100
Lettre à la Communauté israélite de Breslau. . . . — »

Paris. — Imp Ch Marchal, cour et passage des Petites Ecuries, 16.

Arthur Whitney

LIBRARY
FEB
22
1979

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

BRIEF
DSA
0010343

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 09 09 15 11 005 6